



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

\*

Le 25 janvier 2023 à 18h45, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 18 JANVIER 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

### PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

### ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Pascal GILLES à Monsieur Julien SAUVÉ,  
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMÈS,  
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD,

### EXCUSÉE :

Madame Frédérique MAHER (à partir de la 1<sup>ère</sup> délibération)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

CONSEILLERS PRESENTS/REPRESENTES : 32

QUORUM : 17

### ORDRE DU JOUR

- Point d'information du Maire
- Approbation des PV des conseils municipaux des 25 septembre 2022, 28 novembre 2022 et 3 décembre 2022
- 1. Délibération portant abrogation de la délibération n°20200703DE105 déléguant certaines compétences au maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales
- 2. Délibération octroyant au maire certaines compétences en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales
- 3. Décision modificative n°3 du budget ville 2022
- 4. Délibération procédant à l'apurement du compte 1069



**Monsieur le Maire**

Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose de commencer la séance, vu que le quorum est largement atteint. J'ai désigné un secrétaire de séance, Françoise si tu es d'accord ? Pour commencer et faire l'appel.

**Madame Françoise POIRRIER**

Monsieur Cédric Aoun ?

– Présent.

Madame Valérie Duval ?

– ...

Monsieur Pascal Gilles donne pouvoir à Monsieur Julien Sauvé.

Madame Catherine Evano ?

– ...

Monsieur Philippe Da-Rin ?

– ...

Madame Bérengère Voillot ?

– ...

Monsieur Marc Fontaine ?

– ...

Madame Fabienne Tanti est retardée et donne pouvoir à monsieur Fabien Tanti en attendant.

Monsieur Fabien Tanti ?

– ...

Madame Valérie Lenormand ?

– ...

Madame Line Wenzel ?

– ...

Monsieur Gilles Gaillard ?

– ...

Madame Françoise Poirrier, présente.

Monsieur Fernando Mendes donne pouvoir à madame Paméla Buquet-Maire.

Madame Souad Bendjeddou ?

– ...

Madame Elisabete Lesserteur ?

– ...

Monsieur Christophe Margat ?

– ...

Monsieur Hakan Karaciger ?

– En retard.

Monsieur Gil Gomes ?

– ...

Monsieur Hassan Ahssakou donne pouvoir à madame Sophie Kérignard.

Madame Christèle Didierjean donne pouvoir à monsieur Gil Gomes.

Madame Amandine Benoist ?

– ...

Monsieur Florent Béquignon ?

– ...

Madame Paméla Buquet-Maire ?

– ...

Monsieur Julien Sauvé ?

– ...

Monsieur Yvon Rosconval ?

– ...

Monsieur Cyrille Arzel ?

– ...

Monsieur Ahcène Mebarki ?

– ...

Il faudra retourner la feuille pour signer.

Madame Sophie Kérignard ?

– ...

Madame Frédérique Maher ?

– ...

Madame Anne Laporte ?

– ...

Madame Mélody Sénat ?

– ...

Monsieur Jonas Maury ?

– ...

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Françoise. Tout d’abord, je vous souhaite mes meilleurs vœux à toutes et à tous. Aujourd’hui à l’ordre du jour, nous avons plusieurs points. J’avais marqué un point d’information au niveau financier qu’il me paraît intéressant de faire, ensuite rappeler des éléments de contexte, les réalisations et les projets à l’étude. Il y a beaucoup de personnes qui m’ont demandé des informations sur les travaux, il y a aussi beaucoup de choses qui circulent sur les finances, donc il est important d’informer les personnes qui nous regardent éventuellement.



### **Point d’information du Maire**

Je vais demander à Monsieur Stéphane LEFEVRE de venir s’installer. Je vais le laisser se présenter, c’est lui qui m’a formé aux finances, notamment, plusieurs fois. Il vient régulièrement faire des points avec nous pour nous conseiller, nous aider sur les stratégies financières à mettre en place, je vous laisse la parole.

*[La présentation de Monsieur Stéphane LEFEVRE et les débats la concernant sont reportés en annexe à la fin du procès-verbal]*

.../...



### **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 21 septembre 2022, 28 novembre 2022 et 3 décembre 2023**

*Ouverture de l’ordre du jour*

### **Monsieur le Maire**

On va passer à l’ordre du jour et on fera une commission.

### **Décision modificative numéro 3 du budget ville et l’approbation des procès-verbaux.**

Est-ce qu’il y a des questions concernant les trois PV qui vous ont été envoyés ? Des remarques ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

J'ai bien noté tout à l'heure que vous aviez la préoccupation de la transparence sur le site de la ville, je voudrais juste rappeler la nouvelle législation par rapport à l'accessibilité des procès-verbaux. Normalement on aurait dû valider et adopter au moins le PV du 21 septembre au conseil municipal du 28 novembre, donc là il y a un petit défaut de respect de l'article L. 2121 du Code général des collectivités territoriales ; et puis surtout, il y a maintenant cette nouvelle obligation que vous devez prendre en compte, à savoir la mise en ligne des procès-verbaux. Donc je pense que c'est important que les Triellois puissent avoir accès à cette information. Il n'y a plus d'obligation d'affichage, par contre je pense que c'est important que ces PV soient dorénavant mis en ligne sur le site de la municipalité.

*[Les procès-verbaux ayant été approuvés, ils sont désormais en ligne]*

**Monsieur le Maire**

Vous avez raison. Est-ce qu'il y a d'autres remarques concernant les procès-verbaux ? Je passe à l'approbation des procès-verbaux. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

- **Adoption à l'unanimité des procès-verbaux des 21 septembre, 28 novembre et 3 décembre 2022.**



**Adoption de la décision modificative n° 3 pour l'année 2022 (DM 3)**

**Monsieur le Maire**

On va donc passer à la décision modificative de manière à pouvoir libérer Sonia Hespel. Est-ce qu'il y a des questions particulières concernant la décision modificative ? C'est pour passage de la M14 à la M57.

**Madame Line WENZEL**

Il y a eu une commission des finances concernant cette décision modificative, Monsieur Rosconval avait signalé que le budget primitif était de 200 000 € et il s'étonnait – tout comme moi – du retrait des 72 797,24 €. Lors de cette réunion, nous avons demandé le détail à la personne qui était là, à la finance ou de la comptabilité, je ne sais plus exactement, le détail de ce compte. Cette personne s'est absentée, a ramené un document dont nous n'avons pas eu connaissance. Or, en regardant d'un peu plus près, je me suis aperçue que le compte n'était pas de 100 000 € mais de 832 000 € puisqu'on avait reçu une subvention de 632 000 €. N'est-ce pas Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Madame Line WENZEL**

Alors je m'étonne que lors de cette réunion vous n'avez pas abordé le sujet, relevé l'erreur potentiellement, parce que vous savez très bien le faire.

**Monsieur le Maire**

On a reçu une subvention de 632 000 €, c'est par rapport au chemin des Picardes.

**Madame Line WENZEL**

Elle a été ventilée dans le compte 2151 lors de la première DM.

**Monsieur le Maire**

Quelle est votre question ?

**Madame Line WENZEL**



Je voudrais connaître le détail de ce compte. Parce que, lors de la commission, vous nous avez dit « c'est 200 000 € – 72 000 €, donc... 14 à ou 130 et quelques » Très bien, sauf que moi je me dis que ce n'est pas ça, puisqu'il y a les 682 000 € en plus, et les 36 000 € en moins...

**Monsieur le Maire**

C'est ce qu'on vous a dit lors de la commission, hors décision modificative. En Conseil municipal, on avait voté une décision modificative pour inclure les subventions relatives au chemin des Picardes. Donc ces 132 000 d'écart, justement le projet que l'on a détaillé tout à l'heure, avec les 70 % de subventions. Ça correspond au montant que vous êtes en train de dire.

**Madame Line WENZEL**

Donc si on a eu une subvention, c'est donc qu'on a fait des dépenses ?

**Monsieur le Maire**

Non, pas forcément. Ça veut dire qu'on a enregistré une notification de subvention dans laquelle on aura ce qu'on appelle un report sur l'année prochaine.

**Madame Line WENZEL**

Donc vous avez virtuellement crédité un compte sans avoir le cash ?

**Monsieur le Maire**

C'est toujours ce qu'on fait. Ce sont les prévisions budgétaires sur lesquelles on dit qu'on va avoir une recette, parce qu'on a une notification de l'État qui nous dit « vous avez 632 000 € de recette », nous à côté, on prévoit une dépense par rapport à ce chemin-là. Si la dépense n'est pas réalisée, on a ce qu'on appelle du report.

**Madame Line WENZEL**

Donc concrètement, est-ce que vous avez reçu cet argent ou pas ?

**Monsieur le Maire**

On ne peut pas recevoir de l'argent quand on n'a pas fait les travaux. La subvention arrivera après les travaux. Il y a eu plusieurs décisions modificatives concernant cet ajout.

**Madame SOUAD BENDJEDDOU**

La question du coup subsidiaire : vous estimez qu'il y a une modification que vous allez recevoir, donc une recette de près de 600 000 € en première DM, qui est plutôt assez tôt dans l'année et là nous sommes quasiment à la fin du budget, et vous dites que vous allez reporter ces 600 000 € parce que vous n'avez pas entamé les travaux ?

**Monsieur le Maire**

Les 600 000 € seront reportés sur 2023, c'est un report en recettes...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Ça on a compris ! Donc la dépense était prévue pour... Mais pourquoi vous l'aviez demandée en DM dès le début de l'année ?

**Monsieur le Maire**

Parce qu'on pensait faire les travaux en 2022 et on n'a pas eu le temps de les faire. Par contre, on a commencé les études... À partir du moment où vous avez des études, c'est un commencement de travaux, de financements.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

En fait, la difficulté que nous avons avec la partie financière, c'est que vous annoncez, vous étalez des chiffres sans donner d'informations, vous ne donnez pas les détails du budget, au fil de l'eau vous ne faites pas les travaux, sans informations, sans dire pourquoi c'est reporté l'année suivante. Pourquoi y a-t-il eu un report ?

**Monsieur le Maire**



Parce qu'on a fait un appel d'offres et parfois c'est plus long que prévu.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Il y a des travaux qui vont super vite, pourtant...

**Monsieur le Maire**

Lorsqu'on n'a pas besoin d'appel d'offres.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Je pense qu'il y a un sujet qui nécessite un peu d'études. Et comme vous ne nous donnez pas d'informations, on ne sait pas. On est encore dans le flou, le problème il est là.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

J'étais intervenu moi aussi à la commission, abstraction faite de cette subvention, on est sur un budget primitif concernant la voirie de 200 000 €, sachant que les années précédentes on était plutôt sur du 400 000 €.

Là vous annoncez que vous retirez 72 000 € de ces 200 000 €, ça veut dire qu'au niveau du budget voirie, il a quand même été réduit de deux tiers par rapport aux deux années précédentes. Il serait intéressant de savoir pourquoi il y a eu un moindre investissement sur la voirie, la voirie communale bien évidemment, sachant qu'il y a quand même aujourd'hui une vraie préoccupation quand on discute avec les Triellois. C'est un peu surprenant que ce choix ait été fait de réduire la voirie sur la voirie. Il serait intéressant aussi de disposer de la liste de la voirie transférée ou de la voirie qui reste encore à charge de la commune, qu'on ait une vraie visibilité par rapport à ça. Vous avez cité quelques exemples lors de la commission, moi j'aimerais quand même avoir une visibilité un peu plus précise de ce qu'il en est de ce point de vue-là. Il y a deux questions. Pourquoi un budget en baisse sur la voirie pour 2022 ? Et le fait qu'on puisse disposer des éléments concernant la voirie transférée ou la voirie qui reste à charge de la commune.

**Monsieur le Maire**

Concernant la voirie, j'ai une bonne nouvelle. Par contre je vais faire un vote informel avant. D'après ce que je peux comprendre Monsieur Rosconval, vous souhaiteriez que la ville puisse gérer directement l'entretien et la propreté à la place de la Communauté urbaine ? C'est une question ouverte ! Est-ce que vous êtes satisfait de ce qui est réalisé par la Communauté urbaine ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je vais vous répondre. Je me souviens d'un débat qu'on a eu au sein de ce conseil, je crois que c'était sur un document qui portait sur la politique de la CU, la création de commissions... Je ne me souviens plus de l'intitulé exact, où j'avais mis l'accent sur l'évaluation des politiques publiques. Notamment, j'avais dit qu'il serait bon que la CU mette en place une véritable évaluation des politiques publiques qui nous permettrait de juger le degré de satisfaction de la population par rapport aux opérations qui sont réalisées par la CU. Cela nous permettrait de voir les priorités qui devraient être mises en œuvre et qui donneraient d'ailleurs plus de crédit à la CU. Parce qu'aujourd'hui cette CU est complètement discréditée par rapport à ses prestations, justement parce qu'il n'y a pas d'évaluation des politiques, qui ne permettent pas de faire des choix politiques en tant que tels. Donc, ne venez pas me chercher sur « est-ce que vous seriez d'accord ou pas », moi je pense qu'il faut d'abord une véritable évaluation de ce qui est fait par la CU, que ça soit associé aux projets de territoires, ce qui a été manifestement récemment adopté par la CU. Ce débat on peut l'avoir, je ne voudrais pas qu'il soit tronqué à travers « est-ce que vous voudriez que ». À la limite on pourrait l'avoir dans le cadre d'un débat de politique générale. Je me souviens que j'avais essayé d'amorcer le sujet, je n'avais pas recueilli votre adhésion à ce moment-là. Mais pourquoi ne pas avoir effectivement ce débat et je pense que ce serait même bien qu'on puisse avoir, lors d'un prochain Conseil municipal, assez rapidement – je pense qu'on en aura un au mois de février sur la fiscalité au niveau de la CU – et qu'on puisse aussi peut-être adopter un vœu au niveau du Conseil municipal, pour faire valoir aussi que, en termes de fiscalité, on ne souhaite pas voir se renouveler l'épisode qu'on a connu l'année dernière à travers la création d'une taxe foncière de six points à l'échelle de la CU. Et je pense que ça sera intéressant aussi qu'on puisse avoir ce débat autour d'une proposition de vœu qui serait remontée à la CU.

**Monsieur le Maire**

En conférence des maires, à laquelle j'étais présent le 19 janvier, on a eu la chance, avec plusieurs conseillers communautaires, de faire partie de certains groupes de travail. Moi, j'ai intégré les groupes de travail « voirie », Bérengère Voillot a eu la capacité d'intégrer le groupe de travail « déchets », elle a refusé, pourtant c'est un sujet important...

**Madame Bérengère VOILLOT**

Je n'ai pas refusé, je n'ai pas pu assurer le report de juin à septembre. Ce groupe était prévu pour fonctionner en mai et en juin, le décès de Monsieur Jean-Luc Gris qui était le président de ce groupe-là, l'a reporté au mois de septembre. Je n'avais pas la disponibilité pour assurer cinq journées entières de travail sur ce groupe.

**Monsieur le Maire**

Donc vous avez refusé, c'est bien ce que je dis, d'assurer en septembre et en octobre... On avait la chance d'être 20... Je pense que c'est important, les Triellois ont le droit de savoir, parce que je pense que si j'arrive à trouver le temps d'aller au groupe de travail pour la voirie, vous auriez pu trouver le temps d'aller au groupe de travail sur les déchets

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je croyais qu'il y avait une agente pressée de rentrer chez elle, vous nous avez demandé de modifier l'ordre du jour et j'aimerais bien qu'on soit sûrs que les quatre délibérations soient bien à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire**

Vous avez raison...

**Madame Bérengère VOILLOT**

En ce qui concerne ma disponibilité pour la Communauté urbaine, je vous ferais remarquer que je suis beaucoup plus disponible que vous pour les Conseils communautaires.

**Monsieur le Maire**

J'ai d'autres réunions simultanément, et à chaque fois je précise l'ensemble des délibérations avec un pouvoir. Maintenant, concernant la délibération, est-ce qu'il y a d'autres questions pour la décision modificative ? Pas de questions ?

On va pouvoir passer à la mise aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le groupe Vivre ensemble à Triel et Triel autrement, Monsieur Rosconval et Monsieur Mebarki votent contre.

- **Décision modificative adoptée à la majorité** (contre : Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI).




**Rectification d'écritures comptables – Apurement du compte 1069**

On doit maintenant passer à la délibération concernant la rectification d'écritures comptables. Au niveau du compte 1069, c'est une délibération qui est juste technique, permettant de passer de la M14 à la M57. Est-ce qu'il y a des questions concernant cet apurement ? Donc on peut passer à l'abrogation du compte et je vais faire la mise aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe Vivre ensemble à Triel.

Adopté à la majorité. [...] Vous vous êtes abstenus donc c'est bien à l'unanimité.

- **Adoptée à l'unanimité** (abstentions : Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU).



### **Abrogation de la délibération n° 20200703DEL05 du 3 juillet 2020 portant délégation de compétences au Maire**

On va donc maintenant passer alors à la délibération concernant l'abrogation des pouvoirs. [affichage de 8 slides lus à haute voix par le Maire] Je vais faire un rappel des éléments de contexte [lecture du slide « Contexte »]

« 18 signataires... [...] » J'ai convoqué un Conseil municipal ayant pour objet la proposition d'une nouvelle délibération en exposant les conséquences si elle était adoptée en l'état. « Comme vu précédemment, [...] le non-respect entache d'irrégularité les délibérations prises... » C'est effectivement pour ça que je n'ai pas donné suite à votre demande. De là, « Madame Voillot a elle-même reconnu publiquement lors du CM du 28 novembre qu'il était nécessaire d'amender certains points. [...] En parallèle, prise de conscience d'une partie des signataires des écueils et des risques si une telle délibération était votée ». Donc en envoyant une nouvelle délibération après celle que vous avez précédemment envoyée, vous êtes en accord avec ce que j'avais dit, c'est-à-dire le fait qu'il était nécessaire d'amender la délibération. « Ainsi, elle ne retrouve pas la totalité... [...] » « Une délibération incohérente... [...] dans la limite de 1 000 €. » C'est la capacité de défendre la commune que vous voulez supprimer. « De régler les conséquences dommageables... [...] » C'est-à-dire qu'on devra passer des délibérations à chaque fois que l'on aura un accident. « De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000 €. » Ce montant correspond au train de paie maximum. C'est-à-dire qu'actuellement, lorsqu'on fait des travaux ou autres, on n'a pas forcément la trésorerie qui arrive simultanément. Parce que les recettes et les subventions arrivent plusieurs mois après les travaux. Si on fait plusieurs travaux, on n'a pas besoin d'avoir un fonds de roulement élevé. Il est nécessaire, de manière à assurer les paiements de la globalité en attendant les subventions, d'avoir ce qu'on appelle une ligne de trésorerie. C'est un crédit momentané qui permet de faire le relais, ça évite d'avoir une trésorerie importante...

#### **Madame Bérengère VOILLOT**

Ça correspond à une demande de découvert au niveau de la banque.

#### **Monsieur le Maire**

Cela ne correspond pas à une autorisation de découvert. C'est une ligne de trésorerie, la banque fait le versement de 750 000 € en attendant que l'on ait des recettes supplémentaires qui arrivent.

#### **Madame Bérengère VOILLOT**

Les dépenses de personnel étant obligatoires, il a peut-être raison [Inaudible]

#### **Monsieur le Maire**

« D'ouvrir et d'organiser... [...] D'accepter les dons et legs... » Je ne vois pas non plus pourquoi vous les avez supprimés.

#### **Monsieur Marc FONTAINE**

Quand il y a quelque chose à signer, c'est quoi en fait ?

#### **Monsieur le Maire**





C'est quand on vote une décision modificative, au budget, on est obligés de signer. C'est tout le temps comme ça.

[...]

« Exemples concrets ». Ce sont deux exemples concrets qui ont eu lieu à Triel. « Rupture... [...] » J'ai distribué les radiateurs en urgence... Vous n'étiez pas là ! Madame Lenormand ! Qui a trouvé les radiateurs ?... On a fait le tour de tous les fournisseurs de la région pour trouver les radiateurs et ils ont demandé un bon de commande. On a établi un bon de commande à hauteur de 35 000 €. Ça, ça ne sera plus possible.

« Obligation du port du masque... [...] » ... Je n'aurais pas pu faire un bon de commande.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

S'il vous plaît ! Je voudrais simplement qu'on respecte un minimum de formalisme dans la conduite de ce débat. Il semble que le règlement intérieur stipule qu'« après une présentation sommaire du point soumis à délibération par le rapporteur... ». Là, vous n'avez pas souhaité être rapporteur de cette délibération, ce qui est assez surprenant car d'habitude vous êtes en situation de quasi-monopole par rapport à ça. Là, Madame Voillot est rapporteur de ce point, je pense qu'il serait bon qu'elle puisse le présenter et ensuite vous pourrez donner la parole à qui vous voudrez, vous pourrez même la prendre. Le rapporteur doit pouvoir rapporter la délibération.

**Monsieur le Maire**

Je finis...

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Non ! Respectez le règlement intérieur !

**Madame Valérie LENORMAND**

On est en train de vous dire qu'on ne veut pas que ça se passe comme ça !

**Monsieur le Maire**

« Obligation du port du masque pour les enfants... » Là je vous informe que si on avait une nouvelle crise sanitaire et qu'on avait une obligation de commander des masques...

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je note que vous ne respectez pas le règlement intérieur...  
[Inaudible]

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Vous remettez en cause le CGCT alors que tout à l'heure vous vous appuyiez sur le Sénat...

Vous reprochez à Madame VOILLOT de ne pas respecter les règles. Si le CGCT l'a prévu, c'est possible.

**Monsieur le Maire**

On ne peut pas anticiper une urgence, Monsieur Fontaine.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Ça s'appelle de la gestion de crise et ça s'anticipe !

**Monsieur le Maire**

« Les conséquences... [...] » Le tout évitable pour les Triellois. En contradiction parfaite avec les agents ayant pour conséquence immédiate le blocage total de la ville. Éléments confirmés par le juge qui indique aucun caractère d'urgence. Pour conclure, vous n'avez aucune condamnation, le juge a donné l'ordre suivant, il n'y a pas lieu de statuer sur la requête demandant la suspension de l'exécution de la décision attaquée et sans injonction. Il n'y a pas eu d'injonction. Madame Voillot, vous pouvez rapporter la délibération.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Je voudrais rectifier un certain nombre de choses. Concernant notre demande en date du 19 octobre, il était bien indiqué [...] les deux projets de délibération.



Il n'y avait pas de note de synthèse, je vous l'accorde, mais il y avait deux délibérations agrafées à ce courrier. Il s'est avéré que l'agrafe a « sauté » toute seule et que les deux délibérations ont disparu du courrier, ce qui vous a permis, déjà, de ne pas nous répondre pendant deux mois, et ensuite de faire arguer par votre avocat devant le juge des référés qu'il n'y avait pas ces documents joints au courrier. On m'a demandé de faire une note de synthèse. On m'avait demandé aussi le 28 novembre s'il était possible de rectifier la délibération numéro 2 qui vous accordait quelques compétences. Nous avons eu la sagesse de vous écouter, nous avons retravaillé cette délibération numéro 2, nous vous avons envoyé la deuxième version le 11 janvier, mais vous n'avez pas souhaité passer au conseil du 18 janvier, lequel Conseil d'ailleurs a été annulé. Aujourd'hui, nous avons les notes de synthèse, les délibérations, nous allons donc pouvoir avancer. En ce qui concerne votre déclaration liminaire, je vous ferais remarquer que vous nous l'avez déjà servie le 28 novembre. D'ailleurs votre avocat l'a bien fait remarquer à Madame le juge, laquelle a prononcé un non-lieu. Ceci étant, « non-lieu » ne veut pas dire que vous avez gagné, car nous avons quand même obtenu la mise à l'ordre du jour de cette délibération et que la commune est condamnée par votre fait à payer 1 500 € ce qui est la marque de la partie perdante. Maintenant je vais lire cette note de synthèse. En ce qui concerne les débats que l'on a eus le 28 novembre, il n'est peut-être pas utile de le renouveler et libérer ainsi le public qui doit être un peu fatigué. [Lecture de la note de synthèse]. Vous voulez mettre aux voix Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire**

On fait un vote à main levée ? Ceux qui veulent le vote à bulletins secrets lèvent la main.  
*[Citation des noms des conseillers municipaux qui ont levé la main]*

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Au dernier Conseil municipal, je me permets Madame Tanti, vous avez demandé un vote de quelque chose qui n'était pas à l'ordre du jour et qui était illégal. On l'a voté, donc excusez-moi, mais ne nous donnez pas de leçons.

**Monsieur Gilles GAILLARD**

C'est votre décision, quand même.

**Monsieur le Maire**

Pour la réponse, c'est « pour » le retrait des délégations et « contre » pour ceux qui ne veulent pas retirer les délégations. Donc là il faut voter « contre ». C'est « pour » ou « contre » une délibération. Là vous êtes « contre ». On est tous « contre ».

**Madame Bérengère VOILLOT**

Il est demandé au Conseil de retirer la délégation de compétences. On est « pour » le retrait.

**Monsieur le Maire**

Vous êtes « pour » le retrait et je suis « contre » ! Ça paraît logique...

**Madame Bérengère VOILLOT**

Est-ce que ceux qui ont un pouvoir ont pris deux papiers ?...

**Monsieur le Maire**

[...] Donc c'est adopté. 17 « pour » et 13 « contre ».

- **Délibération n° 20200307DEL05 du 3 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire abrogée par 17 voix contre 13.**



## Adoption d'une nouvelle délégation de compétences du Conseil municipal au Maire

### **Monsieur le Maire**

J'ai une proposition de délibération, qui est amendée, qui est plus « légère » on va dire pour les services, ce qui permet de conserver un fonctionnement normal de la municipalité. Donc je vais proposer sur table cette délibération.

C'est un amendement qui est apporté à la délibération. Je vais vous le distribuer, cela permet de fixer les tarifs des droits de voirie, avec une limitation à 100 000 € ; de prendre toute décision pour la passation de pouvoir jusqu'à 5 000 €, il faut savoir que les adjoints ont actuellement des délégations de signature, j'ai demandé jusqu'à 5 000 €.

Je vais demander à Philippe Da-Rin de nous dire combien il a de bons de commande qui dépassent les 800 € les 1 000 €.

### **Monsieur Philippe DA-RIN**

J'ai eu 633 bons de commande en 2022 et j'ai à peu près 35 % de bons de commande supérieurs à 800 €.

### **Monsieur le Maire**

Donc on en a plus de 200.

### **Monsieur Philippe DA-RIN**

On a à peu près 200 bons de commande supérieurs à 800 €.

### **Monsieur le Maire**

Donc il faudrait faire 200 délibérations pour...

### **Madame Bérengère VOILLOT**

Non attendez... Monsieur le Maire, les bons de commande sont en règlement de commandes passées dans les marchés.

### **Monsieur le Maire**

À savoir que pour les petites fournitures il faut trois devis. Philippe, est-ce que tu peux passer là-dessus ?...

### **Madame Bérengère VOILLOT**

On fait un marché général.

### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Les devis, ce ne sont pas des commandes.

### **Monsieur Philippe DA-RIN**

Ce ne sont pas des devis, ce sont des bons de commande. Ça veut dire qu'on a quasiment déjà acheté...

### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Je pense sincèrement que ce n'est pas la bonne approche.

[Les deux personnes parlent en même temps]

### **Monsieur Philippe DA-RIN**

... Pour un toit, par exemple, il faut que j'attende quinze jours ?...

### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Philippe, je vais te donner un petit conseil. Dans la finance que je suis, ce qu'il faut simplement savoir faire, c'est de la prévision et de l'organisation. Donc si tu t'organises et si tu prévois, tu as ton budget annuel...

[Les deux personnes parlent en même temps]

Écoute, car je te donne un vrai conseil en fait.



[...]

Ton entêtement ne sert à rien Philippe.

**Monsieur Philippe DA-RIN**

Ce n'est pas la peine de vous parler, vous ne comprenez rien.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Je comprends, c'est toi qui n'écoutes pas. Je viens de t'expliquer qu'il faut se préparer et anticiper...

**Monsieur Gil GOMES**

Tu sais à sa place...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Tu arrêtes de me couper Gil, tu es gentil.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Je peux poser une petite question ? Pourquoi cette proposition d'amendement n'a pas été présentée à la dernière commission ?

**Monsieur le Maire**

Gilles, est-ce que tu peux expliquer comment s'est passé la dernière commission s'il te plaît ?

**Monsieur Gilles GAILLARD**

On a eu deux commissions finances puisqu'il y en a une dans laquelle il y avait la première délibération et la deuxième commission pour la deuxième délibération. À la première Monsieur Rosconval a été très éloquent et sortis de la commission... [inaudible]

**Monsieur le Maire**

Non, ce n'était pas ça...

**Monsieur Gilles GAILLARD**

Je n'ai pas entendu ça.

**Monsieur le Maire**

Vous n'avez pas le droit d'enregistrer, je vous remercie pour ce que vous venez de dire.

[Inaudible]

**Monsieur le Maire**

Ça ne s'est pas passé de cette manière-là du tout.

[...]

**Monsieur Gilles GAILLARD**

J'y étais mais je n'ai pas entendu je suis désolé.

**Monsieur le Maire**

Le but principal, c'est quand même de permettre le bon fonctionnement de la municipalité pour les Triellois.

[Lecture rapide de l'amendement [Inaudible]

« ...de négocier, d'accepter les indemnités de sinistre afférente au courant d'assurance de la commune ». Je pense que c'est important. « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune », je pense que c'est quelque chose de vital aussi, parce que si l'on a une action à faire en référé, on ne pourra pas répondre dans les délais.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Vous avez le droit d'intenter en référé, c'est avis du Conseil d'État...

**Monsieur le Maire**

[Lecture rapide] Moi j'ai remis ce qu'il me paraît être pour le bon fonctionnement de la ville. Mais si vous n'avez pas de trésorerie, vous êtes à zéro en fait.



**Madame Souad BENDJEDDOU**

Mais il faut arrêter, maintenant... Gérer, c'est prévoir. C'est ce que je dis depuis tout à l'heure.

**Monsieur le Maire**

Vous avez vos arguments, j'ai les miens. Globalement, en général, les arguments proposés je les vérifie.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Commencez déjà par nous communiquer les décisions que vous prenez. Parce que, pour ce Conseil municipal, nous n'avons eu aucune décision jointe au dossier du Conseil municipal. Ça a été demandé par plusieurs conseillers municipaux et il n'y a eu aucune réponse. Donc déjà, commencez par nous communiquer les décisions.

**Monsieur Marc FONTAINE**

Moi, je tenais à ajouter, Monsieur le Maire, et vraiment en toute transparence et notamment par rapport aux collègues de la majorité, rien n'est gravé dans le marbre. Nous aussi, on vous demande de changer votre méthodologie. Si vous ne voulez pas l'entendre, « on a tort, vous avez raison »... [...] Et c'est ça le problème. C'est qu'il n'a jamais tort. Mais on apprend tous, jour après jour, sur notre mode de management et ce qu'on fait au travail et dans la vie, on en a discuté ensemble plusieurs fois tout au long de ces deux ans. Mais je répète, rien n'est gravé dans le marbre et il faut que chacun en sorte plus grand d'une manière ou d'une autre.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Marc, j'entends bien ton principe de méthodologie il n'y a pas de souci, on peut la changer, on peut toujours travailler là-dessus ou l'améliorer. La seule chose c'est quand il y aura 200 délibérations pour x ou y raisons, j'espère que tout le monde sera là. Parce que je ne sais pas si vous avez tous le temps de venir à 200 délibérations, moi je vous le dis clairement je n'ai pas le temps !

**Monsieur Marc FONTAINE**

Concrètement, pour quelque chose posé sur table comme ça, tu ne peux pas voter comme ça... On peut regarder, voir ce qu'il en est, mais tu ne peux pas donner quelque chose comme ça et dire « allez, en cinq minutes, on change ! »

**Monsieur Christophe MARGAT**

Sur le principe, je suis d'accord. C'est pour cela qu'on peut changer de méthodologie. Mais toi, tu auras peut-être le temps de venir 200 fois pour voter. Moi je n'ai pas le temps. Peut-être que tous ici vous aurez le temps de venir 200 fois pour voter. J'espère !...

**Monsieur Marc FONTAINE**

On ne viendra pas 200 fois pour voter.

**Monsieur Christophe MARGAT**

On verra. Quand Philippe viendra te demander des chèques toutes les deux minutes, on verra bien.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Moi, je n'ai pas vu 200 décisions en provenance de Monsieur Da-Rin. On ne les a pas vu passer les décisions. Et il y en a beaucoup qu'on n'a pas vu passer. Je ne voudrais pas citer des entreprises qui œuvrent dans la ville...

**Monsieur Christophe MARGAT**

Monsieur le Maire a donné autorisation de les signer, donc...

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

On devait quand même avoir, dans le rôle des décisions, une information !

– Là on parle de délibération...

– Mais moi je te parle de décisions !

[Les deux personnes parlent en même temps]

– Apportez les éléments et on les étudiera !



**Madame Bérengère VOILLOT**

En 2021, Monsieur le Maire, vous avez signé 273 décisions. Enfin vous nous avez présenté 273 décisions. Nous on a fait le compte à partir de ces 273 décisions et il y en a 60 % qui sont en-deçà de 800 €. Je compte aussi les demandes de subventions...

**Monsieur le Maire**

Vous êtes en train de dire que Philippe vous ment...

**Madame Bérengère VOILLOT**

Je ne dis pas qu'il nous ment, je dis qu'on ne voit pas ces décisions. Dans les 273 décisions que vous nous avez présentées, on n'a pas vu les 600 de Monsieur Philippe Da-Rin.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Ce sont des factures que Philippe a payées au jour le jour, ça n'a rien à voir avec des décisions !

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas que ça dans la délibération, il y a surtout des points importants, notamment pour les assurances, pour tout ce qui est gestion de la ville, qui ont été ajoutés.

**Madame Bérengère VOILLOT**

C'est la gestion des deniers publics, donc le Conseil municipal a la compétence.

**Monsieur le Maire**

L'idéal est de voter « pour » l'amendement, qui permet de conserver la bonne gestion de la ville.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Arrêtez avec ce discours... Et surtout n'allez pas pratiquer la politique de la terre brûlée, on sera aussi particulièrement vigilants sur ce point.

**Monsieur Fabien TANTI**

Avec les augmentations, je vous souhaite bon courage.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Il est important de préciser que l'on est dans une situation qui nous a été imposée. Parce que le non-respect du processus... [...]

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Mais pourquoi on vote ? Là on va voter pour la deuxième délibération mais vous avez bien compris qu'il n'y a plus la majorité... Je tiens à vous rappeler que c'est irrégulier de proposer votre délibération sur table. C'est irrégulier.

*[Inaudible]*

**Madame Bérengère VOILLOT**

Par contre si l'on ne vote pas, elle va passer.  
– Ce vote est irrégulier. Il n'a pas de valeur légale !

**Monsieur le Maire**

Madame Kérignard, on vous propose un amendement à la délibération, c'est parfaitement régulier.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Il y a un juriste dans la salle ?

**Monsieur le Maire**

Si vous ne voulez pas voter, vous ne votez pas...  
– On a bien compris votre technique Monsieur le Maire... Si on ne vote pas, on est pour vous ! Donc...

**Madame Bérengère VOILLOT**

Nous votons « contre » ces amendements et nous voterons le texte de la délibération initiale numéro 2 après.



**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

On la vote à mains levées celle-là.

**Monsieur le Maire**

Je propose le vote à bulletins secrets pour tout le monde.  
[...]

*[Opérations de vote]*

**Monsieur le Maire**

16 contre et 16 pour. On est 32... en cas d'égalité ?... [...]  
*[Inaudible]*

**Madame Bérengère VOILLOT**

Je pense qu'il va falloir revoter parce qu'il y a eu un petit cafouillage au départ. Certains ont pensé qu'il fallait voter « pour » la deuxième délibération et non pas « contre » les amendements. [...]

**Monsieur le Maire**

Je fais vérifier par la direction des affaires juridiques...  
*[En cas d'égalité parfaite dans un vote à bulletins secrets, le Maire n'a pas voix prépondérante ; la situation est donc bloquée]*

**Madame Bérengère VOILLOT**

Il faudrait poser la question clairement dès le départ. [...]  
Nous allons présenter notre délibération numéro 2 sans amendement.

**Monsieur le Maire**

Je vous propose de détailler l'amendement d'une part, pour que ce soit bien précis. L'article 1<sup>er</sup> permet de fixer les tarifs de droit de voirie et de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite annuelle de 100 000 € et calculés sur la base des recettes de l'année précédente.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Excusez-moi Monsieur le Maire, mais je pense que la procédure n'est pas tout à fait celle-ci. En principe il y a lecture de la note de synthèse, présentation de la première version de la délibération, après vous présentez vos amendements, on vote pour cinq amendements, et ensuite nous votons, si besoin, la délibération amendée.

**Monsieur le Maire**

[Lecture de l'introduction de la délibération] La première délibération limite à 800 € et 1 000 € HT tous les marchés et accords cadre, ce qui est trop court et ce qu'on a vu précédemment et donc dans l'amendement, on propose de mettre 5 000 €, ce qui est actuellement la délégation signature de chaque adjoint.

**Madame Bérengère VOILLOT**

La note de synthèse doit présenter la délibération originelle.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas donné tous les détails de votre délibération... [lecture] Je propose un amendement qui permet, comme j'ai dit précédemment, le bon fonctionnement et surtout éviter de bloquer certains points. Je récapitule les points. Pour le premier, l'amendement ou biens présentés, 100 000 € calculés sur la base de recettes de l'année précédente, c'est pour toucher les recettes ; de prendre toute décision concernant préparation, la passation de règlement, c'est 5 000 €, c'est la valeur qui est déléguée aux adjoints. Moi je ne regarde pas forcément ce que fait Philippe Da-Rin, je lui fais confiance et c'est 5 000 € de délégation. Chaque adjoint a à charge sa délégation et les conseillers délégués également. Les différents soldes limités sont précités et sont déterminés de façon identique. Cela reprend la même délibération, on modifie le point numéro 3, on met 3 ans au lieu de 1 an pour les louages des choses ; le point numéro 4 surligné : de



négocié, d'accepter les indemnités du sinistre afférentes au contrat d'assurance de la commune, cela permet d'être beaucoup plus rapide pour répondre en cas de litige et surtout accepter les indemnités ; d'attenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune, ça paraît logique et bienveillant ; d'accepter les dons, ça paraît aussi quelque chose de bienveillant, on n'a pas forcément envie de communiquer le nom de quelqu'un qui va lui donner quelque chose ; un autre amendement au niveau du 10 : de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000 €, ça c'est pour le bon fonctionnement du budget communal.

Qui est pour le vote à bulletins secrets ?

**Madame Bérengère VOILLOT**

Non déjà, il va falloir voter sur les amendements. Pour voir si l'on accepte les amendements ou pas. On vote sur les amendements les uns après les autres.

**Monsieur le Maire**

Je peux présenter la délibération amendée d'un seul bloc.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Mais nous, nous pouvons demander à ce que les amendements soient votés l'un après l'autre. Sinon, on n'accepte pas votre version.

[...]

**Monsieur le Maire**

Mais vu le nombre de d'amendements à faire, on ne va pas faire six votes à bulletins secrets ?

**Monsieur Gilles GAILLARD**

Est-ce qu'il y a des lignes qui vous dérangent ?

**Madame Bérengère VOILLOT**

Ce qu'on peut faire, c'est demander à main levée si les conseillers municipaux acceptent vos amendements.

**Monsieur le Maire**

À bulletins secrets, ça a été très serré. Je pense qu'il faut refaire un vote à bulletins secrets de manière à être sûrs.

Qui est pour un vote à bulletins secrets ?

Plus de onze voix ok, même plus. On va faire à bulletins secrets. Est-ce que vous êtes « pour » ou « contre » le bloc des amendements ? On va pouvoir voter le bloc des amendements en une fois.

- **Adoption du vote à bulletins secrets (plus de onze voix)**

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Et si je suis pour un amendement et contre un autre...

**Monsieur le Maire**

Si c'est refusé, on fera ligne par ligne, mais là je vous propose de passer d'un bloc.

[...]

On va voter pour les amendements, pour la totalité des amendements. On propose un vote global. [...] On a le droit de voter d'un bloc tous les amendements, si ça ne passe pas on fera ligne par ligne. On propose de revoter à bulletins secrets pour la totalité des amendements, vous êtes « pour » ou « contre » ? Là en l'occurrence ce serait bien de voter « pour ».

**Monsieur Marc FONTAINE**





Il y a quelque chose que je ne comprends pas, Monsieur le Maire, vous allez peut-être pouvoir m'éclairer. Quel est le fait bloquant de reporter ce point-là, le voir en commission et de le voter au prochain Conseil municipal ?

**Monsieur le Maire**

Mais parce que le Maire n'a plus aucun pouvoir ! On ne peut plus rien faire, là. C'est la paralysie totale le point bloquant !

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Vous avez du pouvoir. Mais pas celui que vous cherchez. C'est différent. Vous avez de quoi faire fonctionner, mais vous n'avez pas ce que vous souhaitez. C'est différent. Si vous aviez eu le niveau minimum de ce que vous accorde la loi, vous avez de quoi travailler, c'est ce que vous accorde la loi. Aujourd'hui, vous avez demandé à avoir un peu plus que ce qu'apporte la loi. Donc aujourd'hui, ce que vient de dire Marc, rien ne vous oblige à le faire aujourd'hui, ce serait plus productif pour vous de le négocier et de voir avec nous tous, en commission et d'expliquer. Plutôt que d'arriver à nous forcer la main aujourd'hui ce n'est pas du tout productif.

**Monsieur le Maire**

Pas du tout ! Là on a retiré les pouvoirs. Là ce qu'il faudrait faire c'est revoter la délibération d'avant et me rendre les pouvoirs.

**Madame Sophie KERIGNARD**

Madame Voillot a rédigé la délibération numéro 2, on peut voter l'ordre du jour !

**Monsieur le Maire**

Par rapport à ce que vous demandez...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Arrêtez de dire n'importe quoi...

*[Inaudible]*

*[Opérations de vote]*

**Monsieur le Maire**

On fait tourner l'urne...

**Madame Bérengère VOILLOT**

Il existe quand même une possibilité, c'est de voter la délibération originale telle que nous l'avons présentée. Et au prochain Conseil, nous pouvons ajouter des amendements.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

C'est hallucinant, parce que depuis le 19 octobre, il y a quand même eu toute une démarche, c'est passé par le juge des référés, il y a deux délibérations, vous avez dit tout à l'heure que la rédaction... Madame Voillot a travaillé sur ces deux délibérations, vous êtes le premier à vous référer à la loi, et là tout d'un coup, vous arrivez avec vos amendements. Pourquoi aujourd'hui ? Vous avez eu suffisamment le temps de voir les deux délibérations. On vote la deuxième et pour le prochain Conseil vous pourrez mettre à l'ordre du jour la présentation de vos amendements.

**Monsieur le Maire**

Madame Kérignard, je définis l'ordre du jour.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Sur table Monsieur le Maire ! C'est irrégulier !

**Monsieur le Maire**



Je tiens à rappeler quand même que j'avais proposé au juge de faire une commission spécifique, ça a été refusé. Pas par le juge, par votre avocat. J'ai mis en négociation, j'ai demandé à mon avocat... On va passer au vote.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Eh bien en fait, non. Comme on vous a enlevé les pouvoirs, en fait non.

**Monsieur le Maire**

Le droit d'amendement est parfaitement légal, on vote en bloc les amendements.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Pourquoi en bloc ? Non, pas du tout !

**Monsieur le Maire**

Gilles, est-ce que tu peux procéder au vote s'il te plaît ? S'ils refusent de voter, ce n'est pas grave !

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Arrêtez d'imposer les choses, s'il vous plaît.

[Inaudible]

**Madame Bérengère VOILLOT**

On vote les amendements ligne par ligne, on votera la délibération ligne par ligne. Maintenant on sera là jusqu'à 3 h du matin... Ce serait bien que Monsieur le Maire exprime clairement et nettement quel est l'objet du vote.

**Monsieur le Maire**

On vote pour les amendements, la totalité de la délibération avec les amendements.

**Madame Bérengère VOILLOT**

Vous nous demandez de voter pour la délibération...

**Monsieur le Maire**

J'ai lu la délibération avec les amendements tout à l'heure et là on revote pour la délibération avec les amendements. Donc on vote « pour » de manière à ne pas bloquer le système.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Mais il y a un règlement intérieur ! Moi je lève la main pour parler, j'aimerais que tout le monde fasse la même chose ! N'est-ce pas Madame Voillot ? Merci !

**Madame Bérengère VOILLOT**

Christophe, en parlant de règlement intérieur, je te parlerai tout à l'heure.

**Monsieur le Maire**

*[17 voix pour la délibération telle qu'amendée. 15 voix contre]*

[...] C'est adopté à la majorité. Merci mes chers collègues.

[...] La délibération avec les amendements.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je peux intervenir Monsieur le Maire ? Je veux quand même noter que par rapport à la délibération, de mémoire, il y a comme une défiance de la majorité du Conseil municipal. Donc je pense qu'il faut que vous en preniez acte.

**Monsieur le Maire**

J'ai remarqué en effet.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je n'ai pas l'impression que vous l'avez remarqué.

**Monsieur le Maire**

Donc le point numéro 2 [NDLR : adoption de la délibération telle que présentée initialement] n'est pas nécessaire. On peut clôturer la séance et je réponds à vos questions.

- **Délibération amendée adoptée par 17 voix contre 15.**

*[En raison du caractère exceptionnel du Conseil municipal, le compte-rendu des décisions du Maire prises depuis le 3 décembre (date du dernier Conseil) et les questions orales n'étaient pas à l'ordre du jour. La séance est donc close, et le Maire répond ensuite aux questions néanmoins posées hors séance]*



### **Monsieur le Maire**

Une question de monsieur Rosconval.

### **Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Ma question portait sur le lieu de la gare pour lequel la ville a été lauréate avec trois autres projets, et je voulais savoir s'il y aurait un comité de pilotage qui avait été créé et ce qu'on avait déjà une définition de ce que ça pouvait devenir ?

### **Monsieur le Maire**

Concernant cette délibération-là, on a la chance d'avoir une subvention de la SNCF à hauteur de 250 000 € et ce dossier est suivi essentiellement par Gilles Gaillard depuis le début et à qui je vais laisser la parole.

### **Monsieur Gilles GAILLARD**

Je vais un petit peu rappeler l'historique. On a commencé en septembre 2020, juste après l'élection. On a commencé à démarcher la SNCF, c'était très laborieux avec eux comme vous pouvez le penser. On était intéressés par le bâtiment et faire revivre ce bâtiment principal, mais également par les deux terrains qui juxtaposent la gare. En 2021, on a enfin identifié les bons interlocuteurs, le bon service, et on a pu participer à l'appel d'offre « Mille et une gares ». Ce projet consiste en fait en deux sous-projets. Vous avez le rez-de-chaussée que tout le monde connaît, le hall de gare, le lieu public avec les bureaux qui sont à côté. Quand vous faites face aux rails, à droite vous avez les anciens bureaux de l'administration SNCF. Au-dessus, vous avez également un ancien appartement de fonction qui fait tout l'étage et qui est dans un état très vétuste. Nous avons fait le choix, à la mairie dans l'équipe, de piloter ce projet en étant le signataire d'une convention éventuelle à la SNCF, il y a la mairie mais également le commerçant. Éventuellement pour tout le rez-de-chaussée. On se concentre essentiellement sur le rez-de-chaussée aujourd'hui, on verra plus tard pour l'étage. Au printemps 2021, avec ma collègue Françoise que je remercie encore, on est allés sur les quais le matin de bonne heure, l'après-midi, le soir, et on a posé des questions, on a fait une petite étude de marché. On a posé des questions aux usagers. Il en est sorti que la demande était essentiellement centrée sur les relais-colis, les commerces avec produit locaux dont les produits alimentaires, le snacking mais également le dépôt de pain, le café, les viennoiseries, et éventuellement des locations de vélos et autres fonctionnalités touristiques. À terme, on a aussi identifié auprès de la SNCF la possibilité de vendre des billets et des services de la SNCF. C'est un sujet à voir mais qui n'est pas d'actualité pour l'instant. Fin 2021, on a lancé un appel d'offres auprès des Triellois et des non-Triellois et on a rencontré des opérateurs potentiels et en même temps on a fait la démarche auprès de la SNCF, de répondre à l'appel d'offres si l'on veut piloter le projet. Sur les deux points parallèles, donc la SNCF d'un côté, il n'y a pas quatre projets il n'y en a que deux, il n'y a que deux villes, L'Étang-la-Ville et Triel-sur-Seine qui ont rempli le cahier des charges et qui ont rempli l'attente de la SNCF. Sur le deuxième plan, le plan de commerces, on est encore en phase d'études. On est en train d'identifier, de finaliser une approche avec un opérateur potentiel mais ce n'est pas encore joué, et on est très influencés par la SNCF.



[...]

La SNCF, ils veulent que ça fonctionne parce qu'ils vont investir beaucoup d'argent. Donc ils ont intérêt à ce que ce soit pérenne. Et nous aussi. Nous on a une zone intéressante autour de la gare, les habitants sont en attente et on sent qu'il y a quelque chose à faire. Pour l'instant ce n'est pas abouti. Pour le délai, c'est pour courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, une finalisation d'un commerçant, d'un opérateur, la finalisation également d'une convention éventuelle avec la SNCF. Les débuts des travaux sont prévus courant du 2<sup>e</sup> trimestre 2023, donc pour préparer la coque au rez-de-chaussée, je vous le rappelle, qui accueillera le commerce. Fin des travaux prévus, fin 2023 et le début des opérations de travaux du commerce en lui-même au début de 2024, avec une ouverture prévue 1<sup>er</sup> semestre 2024. Ça correspond parfaitement à nos projets de dynamiser la ville, et c'est un point que l'on travaille. Je suis à votre écoute si vous souhaitez participer à ce projet. Je rappelle aussi que le premier étage, où pour l'instant nous n'avons rien fait mais qui fera partie de la convention, correspond à un projet de plus grosse envergure et qui pour l'instant n'est pas du tout cerné.

**Monsieur le Maire**

Question suivante ?

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Lors du Conseil municipal du 28 novembre, vous avez manifesté la volonté de créer des commissions ponctuelles visant à engager et accompagner des réflexions sur des sujets qui impactent la qualité et le cadre de vie des Triellois. Agenda 21, finances, urbanisme, entrée de ville. Sur le principe, le groupe Triel Autrement partage cette démarche et fait écho à nos nombreuses demandes dans cette enceinte en faveur de la démocratie locale. Depuis deux mois, la création de ces commissions est en stand-by manifestement, des questions restent posées notamment sur leur composition, leurs liens avec le Conseil municipal, les formes de participation citoyenne. Aussi, nous souhaiterions savoir quand seront lancées ces commissions, et comment seront préalablement définies leurs modalités de fonctionnement.

**Monsieur le Maire**

On a fait une annonce aussi dans le journal de la ville par rapport aux différents groupes de travail mis en place, ils vont démarrer prochainement et, après les commissions, je vais vous donner « une ouverture ». Les conseillers délégués et adjoints pourront, s'ils sont d'accord, animer bien entendu des commissions. Vous pouvez solliciter en ce sens-là, si vous avez des questions vous leur demandez, et chaque conseiller délégué ou adjoints doit pouvoir générer et animer une commission municipale, de manière que vous ayez plus d'informations. Mais je ne vais pas animer toutes les commissions, ce n'est pas mon rôle. Il y a des adjoints et des conseillers délégués qui sont là pour ça et si chaque personne veut faire « sa commission », il la fera comme il l'entend. Sous réserve quand même de quelques astérisques que je mettrai au hasard.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

C'est quand même assez fou comme réponse... Chaque conseiller va pouvoir créer sa commission... à un moment donné, je pense qu'il serait bon d'avoir une liste des commissions, qui sont les conseillers délégués et adjoints qui lancent les commissions et qui en appellent au peuple pour savoir qui souhaite participer à ces commissions. C'est le conseiller municipal qui devrait être saisi du lancement de cette démarche et que ça ne se fasse pas de cette manière. Vous annoncez qu'il va y avoir une communication sur des groupes de travail, là aussi ce qui serait intéressant, c'est qu'on sache exactement ce qu'il en est.

**Monsieur le Maire**

J'attends votre courriel de proposition.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

J'attends que les modalités soient définies, est-ce qu'on est dans le cadre de commissions communales ou dans le cadre de groupes de travail, parce que c'est flou...

**Monsieur le Maire**

J'ai une idée ! Je vous propose une commission pour établir les commissions. Ça marche ?



**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Eh bien allons-y !

**Monsieur le Maire**

On y va ! Et vous allez animer la commission d'animation des commissions.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Il n'y a aucun problème.

**Monsieur le Maire**

Par contre, je tiens à ce que vous le fassiez. Vous animez la commission d'animation des commissions.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je rebaptiserai, car je n'aime pas trop « animation ». Je vous ferai une proposition dans ce sens-là mais ne vous inquiétez pas. On fixera aussi les modalités de participation des Triellois qui souhaiteraient y être associés. Eh bien j'attends vos propositions.

**Monsieur le Maire**

Ah non j'ai dit l'inverse ! J'attends vos propositions la commission d'animation des commissions.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Mais non j'attends vos propositions pour qu'officiellement vous lanciez la commission d'animation des commissions. [...] Il n'y a pas de questions, on est bien obligés de meubler !...

Question numéro 3. Au Conseil municipal du 28 novembre, toujours le même, nous avons approuvé la proposition de Monsieur Margat concernant la mise en place d'un groupe de travail centré sur les problématiques de qualité de vie au travail et les risques psychosociaux. L'urgence de cette création se justifiait pleinement au regard du climat social dégradé au sein du personnel municipal. Deux mois après, nous souhaitons savoir quand sont envisagées la première réunion de ce groupe de travail et la présentation du plan d'action évoqué par Monsieur Margat le 28 novembre dernier. Nous souhaitons également connaître les modalités de fonctionnement envisagé pour ce groupe et ses relations avec le CST, la DRH et le Conseil municipal. Ne me dites pas que c'est la commission des commissions qui va être amenée à...  
[Rire]

**Monsieur le Maire**

Ça c'est la mienne en fait. La création de la commission pour les commissions, c'est à moi.

Pour information, on a des anciens employés de Triel qui ont candidaté pour revenir sur Triel. [...] Non, ce n'est pas ça, mais au travail. C'est important de le souligner, et il y a une personne notamment au RH qui devrait revenir au mois de mars.

Pour répondre à la question, il y a un CSP, le CST se réunit vendredi en fin d'après-midi. [...] Il a fallu faire le vote, les élections des délégués, qui ont eu lieu au moins de décembre, après il y a eu les vacances de Noël, ensuite il a fallu que tout ce petit monde commence à préparer l'ordre du jour, et il aura lieu vendredi. Le CST. C'est la contraction du CHSCT. L'essentiel c'est qu'il se réunisse, ça va commencer vendredi et on pourra justement prendre leurs propositions.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Le coup de la manip, le 28, la main sur le cœur, « oui, il y a un problème au niveau du personnel, il faut qu'on en parle, etc. »... Et là vous nous faites le coup « c'est le CST qui va décider ». Il y a quand même des choses qui ont été dites autour de cette table, y compris par Monsieur Margat, des engagements assez clairs ont été évoqués, sur la création d'une commission, sur la volonté de présenter un plan de travail, la main sur le cœur bien évidemment, compte tenu de la situation... Deux mois après, il ne s'est rien passé, on nous dit que le CST va se réunir, nous on n'a aucune visibilité sur ce qui se passe au niveau du CST, on n'a même pas les comptes rendus des séances précédentes...

**Monsieur Christophe MARGAT**



Je vous coupe deux secondes. Le CST vient d'être élu et on était obligés d'attendre qu'il soit élu. Impossible de faire quoi que ce soit avant qu'il soit élu. Il a travaillé en partenariat avec tout le service RH. Maintenant qu'ils sont élus, on va voir avec eux comment ils veulent travailler.

**Monsieur le Maire**

Merci Christophe. Une question de Madame Kérignard.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Question numéro 1. Plusieurs problèmes se posent dans les écoles, le chauffage a été rétabli que récemment dans les écoles des Châtelaines. Ce rétablissement est-il définitif ? Sachant que nous sommes en plein hiver, doit-on craindre d'autres coupures ? L'escalier extérieur pour les locataires des appartements des écoles René-Pion devait être terminé en septembre, pouvez-vous nous dire si cela est le cas ? La construction a-t-elle été mise en service ? En juin 2022, vous aviez annoncé qu'il serait construit à l'entrée de septembre. Là, pour l'instant, on n'a toujours rien. Dans le *Triel Mag* de septembre, vous écriviez qu'il faisait partie des travaux effectués. Cet escalier extérieur est important pour la sécurité de nos enfants. Rappelons qu'il est temps. Qu'il y a un plan Vigipirate toujours en cours, il est aussi nécessaire pour les locataires afin qu'ils puissent accéder à leur logement en toute quiétude, avec pour certains, leur famille et des animaux domestiques. Il est de votre responsabilité d'assurer la sécurité de tous.

**Monsieur le Maire**

Je vais laisser la parole à Françoise pour répondre à cette question.

**Madame Françoise POIRRIER**

Il y en a deux, on va commencer par les Châtelaines. La chaudière effectivement est tombée en panne. La première chaudière, qui devait être remplacée par une pompe à chaleur commandée en juillet 2022 et qui n'est à ce jour pas arrivée, à cause du retard des pièces, le Covid et tous les retards de matériel sont de six mois à un an. Ce n'est malheureusement pas une nouveauté et c'est amené à durer. Donc il faut anticiper mais parfois c'est très compliqué. On a remplacé par une chaudière qui elle-même s'est avérée défectueuse, avec une carte qui est tombée en panne avant les vacances de la Toussaint. Des convecteurs ont été mis en place et depuis la rentrée de janvier, cette deuxième chaudière est remise en état de service. Il fait actuellement 20 degrés dans les classes, ce qui est la norme dans les maternelles. Vous dire si ça tiendra, j'espère vraiment que ça tiendra jusqu'à avril 2023, date de réception de la pompe à chaleur qui elle-même sera installée à ce moment-là. J'ai fait en ce sens un message à tous les parents d'élèves des Châtelaines pour leur expliquer les conditions, nous excuser sur ces désagréments et j'espère que tout est rentré dans l'ordre et qu'on n'en parlera plus.

Pour René-Pion, effectivement l'escalier est monté, il reste maintenant les rambardes à poser, un éclairage, des finitions. Les services techniques m'ont informée qu'à la rentrée des prochaines vacances l'escalier serait terminé, avec une ouverture sur l'extérieur des personnes qui rentrent dans l'école. Entretemps, il y a eu création d'un local technique, électrique, un nouveau WC va être fait aussi, puisque l'escalier a été construit à la place du WC pour les enseignants, donc un nouveau WC est en train d'être installé. Tout cela sera finalisé début 2023.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

J'ai une autre question pour les chaudières. Vous disiez que vous espériez, et je comprends que ça puisse être pérenne jusqu'à la fin de l'année, mais vous n'avez pas un contrat d'entretien des chaudières ?

**Madame Françoise POIRRIER**

Si bien sûr ! Mais là on a eu des incidents imprévisibles.

**Monsieur le Maire**

On a eu des problèmes électriques, ça a sauté. Pourquoi, c'était un peu bizarre, on n'a pas compris, on a eu le même coup aux Châtelaines sauf qu'il y a eu un problème de rupture de neutre et c'est ce qui a fait disjoncter pas mal de cartes électroniques sur la chaudière. Ça l'a fait flasher. Rupture de neutre, ça veut dire que vous avez la tension qui oscille un peu n'importe comment, on n'y peut rien spécialement, c'est la



faute à pas de chance. Il y a eu un ensemble d'incidents électriques sur la ville qui se sont déroulés quasiment dans la même période.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Du coup, est-ce la partie électrique qui est source de la panne ou est-ce...

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas nous, c'est Enedis

**Madame Souad BENDJEDDOU**

J'entends que ce n'est pas vous. Je veux juste rebondir sur votre remarque. Est-ce que vous avez résolu le problème ?

**Monsieur le Maire**

Il y a eu un problème électrique sur l'ensemble de Triel. Il y en a eu un rue Paul-Doumer, il y a eu des travaux de tranchées à réaliser, il y avait régulièrement des problèmes électriques. En début de mandat, j'ai donné carte blanche à Enedis pour qu'ils fassent tous les travaux sur la ville parce que ça me paraissait important, parce qu'une rupture de neutre ça vous fait sauter tous vos appareils. Donc l'idée c'était quand même de protéger. Mais là, je n'ai pas la réponse je ne vais pas pouvoir me substituer à Enedis.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Ce n'est pas ce que je dis. Est-ce que vous avez commencé, comme vous dites, un point avec Enedis pour que les travaux soient planifiés, pour que vous ayez un suivi engagé de leur part ?

**Monsieur le Maire**

Dès 2020.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

On est début 2023...

**Monsieur le Maire**

Mais ils font des travaux partout ! Je pense que tout le monde a remarqué qu'il y avait des tranchées à peu près partout dans la ville, même moi j'en ai marre.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Le résultat c'est que nos enfants ont eu très froid.

**Monsieur le Maire**

Oui, le réseau est en très mauvais état.

**Monsieur Florent BEQUIGNON**

Françoise, tu disais que des convecteurs avaient été mis en place dans la maternelle ?

**Madame Françoise POIRRIER**

Je suis allée un dimanche soir poser les convecteurs, vérifier avec les services techniques. On les a mis en marche pour que le lundi il fasse chaud dans l'école, j'y suis retournée le lendemain à 7 h, avant de partir au travail, vérifier la température, je suis allée dans les classes avec un thermomètre pour vérifier. Après, que les enseignants ou la directrice les aient arrêtés ou n'aient pas voulu les mettre, c'est autre chose. Mais il y avait un convecteur dans chaque classe, il y avait la restauration, la salle d'électricité et ils étaient en état de marche, on les a mis spécialement le soir pour que le lendemain matin il fasse chaud. Et quand moi je suis partie il faisait 18,5°. Après, ce qu'ils font pendant la journée je ne sais pas.

**Monsieur Florent BEQUIGNON**

Alors en effet, sur les convecteurs, le chef d'établissement, la directrice en l'occurrence, doit respecter le règlement de sécurité incendie sur les ERP et notamment sur les maternelles, qui interdisent les convecteurs mobiles pour risques de brûlures. Je pense que le litige est là.

**Madame Françoise POIRRIER**



Après, c'était provisoire... C'était pour chauffer l'établissement.

**Monsieur le Maire**

Deuxième question ?

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Monsieur le Maire, vous multipliez les projets immobiliers sans vision d'ensemble, sans concertation et sans consultation, nous vous l'avons rappelé à plusieurs reprises. Cela est en contradiction avec...  
[Inaudible]

Votre programme pour lequel vous avez été élu, votre volonté, je rappelle, de limiter la densification et d'utiliser le patrimoine dormant. Environ 300 logements, je cite votre programme c'est vrai qu'il y a des logements vacants. Où en est la charte de qualité environnementale et architecturale signée entre les promoteurs et la municipalité qui garantissait, entre autres, deux places de parking par logement ?

**Monsieur le Maire**

Concernant la vision, on a expliqué que notre bureau d'études a établi une carte précise des endroits constructibles. Vous dites « vous multipliez les projets immobiliers », non. Je n'ai pas envie de construire sur Triel, parce que ce ne sont que des ennuis. Ça veut dire augmentation du réseau, changement des canalisations, problèmes de parking, infrastructures supplémentaires – donc des frais d'investissement supplémentaires. Donc non, je n'ai pas envie de construire et de densifier Triel. On a des obligations, il y a un arrêté préfectoral, il faut s'engager sinon, c'est le Préfet qui décide des endroits à faire construire et on n'aura aucun droit et aucune négociation possible. Là en l'occurrence, on a négocié avec un bailleur qui a beaucoup de projets sur la ville, qui s'engage à respecter pas mal d'engagements mais on a des limites ! Il faut savoir que pour signer une charte de l'urbanisme, le prix du foncier est un problème. Parce que pour être attirant, il faut être attractif. Le prix du foncier est en train d'augmenter, sauf que pour signer ce type de charte, il faut que vous soyez *a minima* à 4 000 € du mètre carré. Si vous êtes en dessous vous n'avez pas assez de promoteurs qui accepteraient de la signer. On a ce genre de problématique, financière. On n'est pas compétitifs comme Verneuil il faut le reconnaître, Verneuil attire plus, Andrézy c'est la même chose, c'est plus cher, donc eux pourraient facilement signer ce genre de charte. Par contre, sur nos engagements pour le nombre de places de stationnement, on fait vraiment au mieux, de manière à résoudre les problématiques. C'est ce qui se passe notamment sur la pépinière où ils ont prévu beaucoup de places de stationnement, rue de la Chapelle aussi. Pour l'instant on respecte les engagements. Après, j'aurais bien voulu signer une charte de l'urbanisme, on le fera dès qu'on aura un foncier avec un prix suffisamment élevé. Alors non, je n'ai pas envie de construire parce que, encore une fois, ce sont des infrastructures en plus. Et actuellement je n'ai pas envie de faire d'autres infrastructures, sachant qu'on a déjà toutes les autres à entretenir.

Question suivante.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Troisième question. Monsieur le Maire, comment allez-vous assurer l'offre de salles nécessaires aux associations si vous vendez la maison des associations ? Par ailleurs, on aimerait bien savoir si l'ancienne maison de retraite qui est devenu [Inaudible] qui a fermé en décembre dernier. Est-ce qu'il y a un projet immobilier de prévu ?

**Monsieur le Maire**

Qui vous donne les informations pour la maison des associations ?

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Vous l'avez dit à plusieurs reprises. Vous comptiez fermer la maison des associations.

**Monsieur le Maire**

Vous n'avez pas entendu la totalité de l'information.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**





Ça tombe bien, vous allez donner des précisions ce soir.

**Monsieur le Maire**

Je vais préciser d'autres choses. Comment se passe une vente d'un bien communal ?

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je ne suis pas à l'école...

**Monsieur le Maire**

Vu la réponse que je vais vous donner, vous allez comprendre que votre question n'a pas de sens. Comment on vend un bien communal ? À chaque fois que l'on vend un bien communal, on a nécessité lorsque c'est un bien public, de faire... Monsieur Arzel, comme vous l'avez déjà en commission urbanisme ?... Il faut déclasser. Exactement. Avez-vous vu passer la maison des associations dans les déclassements ?... Moi non.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Ce n'est pas ce que je suis en train de vous dire, c'est un de vos projets. Vous l'avez répété à plusieurs personnes, donc assumez vos paroles !

**Monsieur le Maire**

Mais ce n'est pas ce que j'ai dit ! À chaque fois vous tronquez l'information ! Ce que j'ai dit, c'est qu'une fois que l'on aura construit le multisports et le pôle culturel, on aura des salles supplémentaires et les infrastructures qui sont actuellement à la maison des associations, c'est un endroit où l'on ne peut pas se garer et difficilement accessible, qui n'aura plus de raisons d'être vu que l'on aura une offre largement plus compétitive. C'est ce que j'ai dit aux personnes. Concernant les Tilleuls, pour l'instant il n'y a rien. Question suivante.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Monsieur le Maire, pourquoi ne participez-vous pas aux commissions d'informations et de suivis au site Lafarge JSM, implanté sur Carrières-sous-Poissy mais également sur Triel-sur-Seine ? Il est pourtant de votre devoir que notre ville soit représentée, de nous informer et participer au devenir de la plaine. C'est important pour tous les Triellois, sachant que le gisement de cette carrière sera exploité jusqu'à 2025 grand maximum.

**Monsieur le Maire**

Je suis content d'apprendre qu'on ne va pas aux réunions. À savoir qu'il y a un ensemble de personnes qui ont été nommées, Amandine peut-être que vous pourriez répondre pourquoi n'êtes-vous pas allée aux commissions plusieurs fois ? [...] Vous avez été convoquée et vous avez dit vous ne pouvez pas y aller et Marc Fontaine non plus. [...] On peut ressortir les courriels si vous voulez...

**Madame Amandine BENOIST**

J'ai toujours dit que j'avais un travail à côté et que je ne pouvais pas me libérer sur mes heures de travail. J'avais accepté cette première réunion en juillet...

**Monsieur le Maire**

Je parle de la convocation de la préfecture. En fait c'est moi qui y suis allé...  
[Inaudible]

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Vous n'étiez pas présent à cette dernière réunion. Vous êtes toujours absent.

**Madame Amandine BENOIST**

Dès que je peux je vais aux réunions. Je n'ai pas de problème là-dessus.

**Monsieur le Maire**

À chaque fois c'est Philippe Da-Rin ou moi qui y allons. Et pour le coup, justement l'association des propriétaires était là, quand je suis allé à la dernière réunion à la sous-préfecture et là, comme vous pouvez



le constater, on a un projet de Zac en cours avec justement la ville de Verneuil, également les propriétaires terriens, et aussi la Communauté urbaine, le Département et la Préfecture. On travaille vraiment sur l'aménagement de la plaine. Concernant l'aménagement de la plaine, j'avais délégué Marc Fontaine et Amandine Benoist pour gérer ça. On a dû se substituer, Philippe Da-Rin a déjà suffisamment de travail comme ça.

*[Réponse inaudible d'Amandine Benoist et discussion avec Philippe Da-Rin]*

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

C'est vous Monsieur le Maire qui êtes responsable. C'est ce que vous voulez, être responsable...

**Monsieur le Maire**

Non, pas spécialement. Je n'ai pas envie d'être responsable de tout.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Vous avez voulu plus de délégations... Vous voulez exercer pleinement votre pouvoir... On voit où ça mène.

**Monsieur le Maire**

Vous parlez de quoi ?

**Madame Amandine BENOIST**

Il me semblait qu'en plus, on m'avait retiré ma délégation et qu'on m'avait sortie de la liste... [Inaudible]

**Monsieur le Maire**

Une dernière question ?

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Quelle est la position de la ville de Triel sur le projet de la création de la liaison routière entre la RD 30 et la RD 190, sachant que l'enquête publique s'est achevée vendredi dernier, le 20 janvier à 18 h ?

**Monsieur le Maire**

C'est à double tranchant. D'un côté on souhaite créer une zone d'aménagement, mettre des entreprises donc augmenter le tissu entrepreneurial et on a aussi la possibilité d'avoir des aménagements au niveau du département.

**Madame Amandine BENOIST**

Moi, je vous dis merci pour ma délégation, vu que là on n'avait plus du tout la même vision, je pense que de toute façon on ne pouvait pas travailler ensemble.

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie, il y a des personnes dans la liste qui attendent de vous remplacer. [...] Mais si vous n'avez plus la même vision, cela veut dire que vous êtes en désaccord politique avec la majorité. Dans ce cas, le bon sens veut que si vous n'êtes pas en accord...

[Inaudible]

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Sur la délibération numéro 1, le bon sens voudrait que vous démissionniez puisqu'il y a la majorité du Conseil municipal opposée à votre manière de gérer la ville. Je vais jusqu'au bout de votre logique.

**Monsieur le Maire**

On avait signé une charte. Et je vous rappelle que l'on avait été 35 à être élus. Et il y en a qui attendent sur la liste et qui souhaitent à travailler pour la ville et s'investir.

[Inaudible]

Le Conseil municipal est maintenant terminé, bonne soirée.

*Fin de la séance*



## ANNEXE

### *Point d'information du Maire*

#### **Monsieur Stéphane LEFEVRE**

Bonsoir à tous, je vais donc effectivement, au cours de cette séance, évoquer le budget de la ville de Triel-sur-Seine avec un point sur le fonctionnement des finances locales et voir comment la ville s'inscrit dans le cadre de ce fonctionnement de nos finances locales. Un rappel pour la structure du budget de nos collectivités, on distingue deux éléments. D'une part, la section de fonctionnement, qui va traiter de ce qu'on peut appeler le courant ; et puis d'autre part, la section d'investissement qui va notamment nous permettre d'identifier le patrimoine, les immobilisations, les investissements de la collectivité. Ces sections sont scindées toutes les deux en recettes et en dépenses, et il y a une notion qui est absolument essentielle dans le cadre du fonctionnement de nos collectivités locales. Nous avons obligation de présenter chaque année des budgets en équilibre entre les recettes et les dépenses, tant au niveau du fonctionnement qu'au niveau de l'investissement. [Budget d'une collectivité qui s'affiche] Si nous rentrons dans le détail des structures budgétaires, en matière de dépenses de fonctionnement, sur la projection en haut à droite, nous avons d'abord ce qui va nous aider à faire tourner la municipalité, la mairie avec les charges de personnel. Pour une commune de la strate de la taille de Triel, on est ici entre 50 % et 60 % sur les moyennes nationales, et on verra que Triel est tout à fait dans les moyennes de ce point de vue-là. Ensuite vous avez dans les dépenses de fonctionnement, les dépenses courantes, que l'on peut ici identifier, elles sont nombreuses en collectivité mais on peut mettre en avant notamment les fluides dépenses qu'il convient de suivre au plus près dans le contexte de crise internationale que l'on connaît aujourd'hui, notamment sur le gaz et l'électricité, ce sont des budgets sous tension, là cette année 2022 avec de fortes augmentations constatées au niveau national.

Je rappelle que le bouclier énergétique qui protège tout un chacun, ne protège ni les entreprises et, à ce jour, ni les collectivités locales. Donc, on a pris jusqu'à présent de plein fouet les augmentations de gaz et d'électricité. On va y ajouter les achats de prestation de services, également toutes les dépenses liées aux assurances qu'on retrouve ici, ainsi que des frais d'entretien et de petites réparations des matériels. On peut également y ajouter des subventions de fonctionnement auprès du secteur associatif, c'est également sur des postes importants, et à suivre pour les années à venir également, les intérêts de nos emprunts. Comme un particulier, une collectivité locale comme la ville de Triel est amenée à emprunter pour financer ses projets d'investissement – uniquement ses projets d'investissement, il n'y a pas de crédit à la consommation pour une ville comme Triel, uniquement des projets d'investissement et ces projets d'investissement font l'objet d'un recours à l'emprunt comme pour un particulier. Comme pour un particulier, les établissements bancaires vont analyser la situation financière de la ville de Triel avant de donner leur accord pour prêter à la commune. Ces prêts vont générer naturellement, comme pour un particulier, un tableau d'amortissements dans lequel on va retrouver du remboursement en capital et des frais financiers, les intérêts de la dette que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement. C'est la structure du budget de fonctionnement, on identifiera ce qu'il en sera au niveau de Triel. En face, ces dépenses sont financées par un certain nombre de recettes. On y retrouve notamment celles qui concernent tout un chacun ici, les impôts et taxes. La principale d'entre elles, la principale taxe que l'on retrouve aujourd'hui reste le foncier bâti sur les propriétaires mais il existe également d'autres impôts notamment les mutations à titre onéreux que l'on peut retrouver à ce niveau-là, l'essentiel étant constitué encore une fois des taxes foncières sur les propriétés bâties.

Autre source de financement de notre commune, comme pour toutes les communes, l'État verse chaque année, ce qu'on appelle une dotation globale de fonctionnement. C'est une aide de l'État pour le fonctionnement des communes et vous n'êtes pas sans ignorer les difficultés financières que connaît l'État

et ce sont des dotations qui se sont, pour utiliser un euphémisme, tassées au cours des vingt dernières années et il convient pour les communes de veiller à renforcer le financement de leurs dépenses.

Dans les autres ressources de fonctionnement, vous retrouvez tous les produits et les services que l'on appelle la tarification. Par exemple, la facturation des cantines, des crèches, tout le secteur périscolaire qui fait l'objet également d'une tarification, et c'est un enjeu majeur pour la commune puisqu'en face nous avons des services qui ont nécessairement un coût, et il s'agit de savoir quel est le bon niveau de tarification à appliquer par rapport au coût que représentent ces différents services. Et puis vous avez également les produits du domaine public dans lesquels vous allez retrouver un certain nombre de locations immobilières, également des produits de terrasses, par exemple, que l'on va également retrouver à ce niveau-ci. Et nous avons encore une fois, je le rappelle, cette nécessité d'équilibre entre ces dépenses et ces recettes de fonctionnement.

Dans la présentation du budget d'investissements pour terminer, vous avez les grands projets de la commune qui vont apparaître en dépenses. À ce titre-là, vous retrouvez des achats de gros matériel, ce qu'on appelle des immobilisations courantes. Vous avez également bien évidemment les grands projets immobiliers de la commune et Monsieur le Maire interviendra sur ces projets en cours de séance ; vous avez un certain nombre de travaux de voirie pris auprès de la communauté urbaine et, on peut encore y retrouver... Le terme d'entretien laisse à penser que l'entretien courant est en investissement mais il s'agit-là plutôt des grosses réparations que l'on doit effectuer sur notre patrimoine, comme le fait, par exemple, de changer une toiture. Ça relève effectivement de dépenses d'investissements.

On n'oubliera pas, au-delà de ces dépenses d'investissements, la nécessité, comme pour un particulier, de rembourser les emprunts, une fois que l'on a emprunté auprès des établissements bancaires. Il faut s'assurer, comme un emprunt l'engage, que nous serons en capacité de rembourser notre dette et c'est tout le travail qui est effectué ici pour vérifier que la situation d'endettement soit correcte au niveau de la ville.

Les travaux d'investissements permettent d'avoir un certain nombre d'autres financements et on peut considérer qu'il y a trois grands types de financements en termes d'investissements.

Vous avez tout d'abord les subventions que la commune peut aller chercher auprès de tiers financeurs : Département, Région, État. Vous avez également ce que j'appellerais « les ressources propres », c'est ici tout ce qui est lié aux économies réalisées année après année sur le fonctionnement qui nous permettent de financer par nous-mêmes nos investissements. Comme un particulier aurait une épargne pour pouvoir ensuite acheter une maison ou un véhicule, le fonctionnement d'une mairie de ce type, de ce point de vue-là, est similaire. L'idée, c'est de dégager sur ces charges courantes une épargne pour permettre le financement de nos investissements. Et puis, le dernier point de financement des investissements, c'est le recours à l'emprunt pour compléter l'ensemble et permettre de maintenir un niveau d'investissement correct au niveau de la ville, sachant que c'est un point important, de garantir ce niveau d'investissement important, cela permet aussi de faire vivre l'économie, puisque les marchés publics passés en matière d'investissement représentent un nombre d'emplois non négligeable.

Et je termine sur ce tableau par un chiffre qui est parlant. Il faut savoir que globalement en France, les investissements publics sont essentiellement portés par les collectivités locales dont la commune de Triel pour permettre au tissu économique de tourner. Notamment, le secteur du BTP qui a besoin aussi des collectivités locales et donc c'est typiquement un enjeu économique de maintenir une capacité d'investissements au-delà des projets pour la ville. Voilà donc sur ce premier point.

Au niveau du rappel du fonctionnement du budget d'une collectivité, on va pouvoir donc passer sur le second point de cette présentation [affichage « Analyse financière »]. Ce qui va être ici présenté dans les secondes qui viennent, c'est tout d'abord la présentation de la capacité de la commune à financer de nouveaux projets, le respect de cet équilibre absolu nécessaire entre les recettes et les dépenses. En termes de budget, il n'y a pas de recettes supérieures aux dépenses et on est obligés d'équilibrer. On ne peut pas non plus voter un budget en déséquilibre, contrairement à l'État qui est peut-être effectivement amené à voter des budgets en déficit chaque année. C'est interdit pour une commune et nous sommes donc tenus au respect de cet équilibre de départ entre les dépenses et les recettes.



Et puis, chiffres officiels à l'appui, on verra également la capacité à autofinancer – vous savez, cette notion d'épargne, cette capacité à autofinancer nos investissements c'est la garantie de ne pas mettre en péril l'endettement de la collectivité à terme.

Je parlais d'endettement, on verra dans un deuxième point l'évolution de cette dette. Là aussi, en comparaison avec des chiffres nationaux mais peut-être aussi en comparaison avec les communes proches de taille équivalente, on verra également un point sur l'évolution de l'obtention des subventions. Encore une fois, emprunter c'est une chose mais pour pouvoir garantir un niveau d'investissement cohérent, il convient aussi d'optimiser les subventions à obtenir de la part de tiers. Et puis un point important qui peut faire l'objet d'inquiétude dans les collectivités locales, on verra comment la ville de Triel parvient, dans un contexte difficile, à maîtriser ses frais de fonctionnement malgré l'inflation, malgré les augmentations liées au coût de l'énergie. Et on verra également que la ville de Triel s'est engagée dans une maîtrise de la masse salariale, ce qui n'est pas évident dans le contexte actuel car, face à l'inflation, l'État a pris des mesures pour renforcer le pouvoir d'achat des agents des collectivités locales, entre autres, par des augmentations du point d'indice qui nous permet de déterminer la rémunération des agents. Pour mémoire – on revient à six mois en arrière – ce point d'indice a augmenté de 3,5 points à l'été dernier et cela a nécessairement un impact sur les agents de la commune de Triel et sur la masse salariale de la ville. Voilà les points qui vont être abordés dans les secondes qui suivent autour de cette analyse financière.

**[Affichage « Analyse de l'annuité de la dette de 2000 à 2021 »]** On va commencer par la présentation de l'évolution de l'annuité de la dette. L'annuité de la dette, je retraduis cela pour tout un chacun, si je fais le parallèle avec un prêt immobilier que vous pourriez avoir, l'annuité de la dette reprend le montant total des crédits à rembourser. Pour un particulier, à la fin du mois, on paye à la fois ce que l'on appelle du capital d'amortissement de l'emprunt et des intérêts. Pour la commune, c'est la même problématique, avec analyse de tout ce que l'on doit payer en remboursement en capital de nos emprunts et en frais financier et cela se traduit à l'année. Sur le graphique qui est projeté, on est remonté ici sur une période longue, sur plusieurs mandats, à partir de 2001. Ce que vous constatez, c'est que sur la période schématiquement 2003-2012, vous avez un pic d'annuité de dette. Cela peut s'expliquer par deux phénomènes, l'un lié au volume d'emprunts que l'on va réaliser : plus on emprunte, plus on va payer en masse beaucoup de frais financiers ; et puis, ce phénomène-là s'explique aussi au regard des taux d'intérêt pratiqués par les établissements bancaires auxquels on se réfère. Et vous n'oubliez pas qu'au début des années 2000, les taux d'intérêt étaient beaucoup plus élevés que ceux que l'on a aujourd'hui. Même si, ces derniers mois, on constate une reprise à la hausse des taux d'intérêt, néanmoins, au tournant des années 2000, il n'était pas rare d'avoir des taux d'intérêt à 5, 6 ou 7 %. On en est loin encore aujourd'hui.

Donc ces deux phénomènes, volume d'emprunt plus taux d'intérêt élevé, font que les annuités d'emprunt se sont avérées effectivement élevées, avec un pic au tournant des années 2006-2007 sur ces annuités de dettes.

Vous constatez globalement qu'avec la baisse continue des taux d'intérêt, le volume des annuités d'emprunt a été appelé à diminuer depuis cette période-là, avec un niveau bas atteint en 2018-2019. Vous constatez que sur la dernière partie du graphique 2021, ce sont des chiffres sur lesquels on peut s'appuyer au niveau de la DGFIP. On constate que les niveaux des annuités de dette repartent à la hausse sur 2021 et ça a été encore renforcé sur l'année 2022 mais globalement on est sur des niveaux d'annuités finalement équivalents à ce qu'ils étaient avant l'année 2003-2004. De ce fait-là, on a une maîtrise de l'annuité de la dette. Je rappelle ici que le graphique a été établi par rapport aux données officielles de la direction générale des finances publiques, c'est l'État qui produit chaque année pour la commune les chiffres officiels de son annuité de dette, vous pouvez vous en référer au site du ministère de l'Économie et des Finances et sur le site de la DGFIP.

**[Affichage « L'endettement »]** Ça, c'est l'annuité de la dette, et la question se pose du montant total de l'endettement. L'annuité, c'est ce que l'on paye tous les ans. Il faut savoir quel est le stock de la dette ? combien on a encore à rembourser auprès des établissements bancaires ? On part d'une situation de départ, on a de nouveaux emprunts et on rembourse aussi les anciens, et on voit comment évolue le stock de dettes, l'idée est de ne pas dérapier. Quand on regarde les villes voisines de strate et de taille comparables, vous retrouvez ici la ville d'Andrésy à côté, 13 442 habitants, le montant total de la dette est de 15,2 M€ sur cette



sur cette commune ; Carrières-sous-Poissy, un peu plus grande, 17 432 habitants mais un stock de dettes à rembourser de 27,16 M€ ; quant à Vernouillet, 10 233 habitants mais Vernouillet et « moins peuplé » que Triel, on ressort avec une dette totale de 8,3 M€. On voit que Triel, avec ses 12 417 habitants, est endettée à hauteur de 11 M€.

Mais attention ! La dette – évidemment pour un particulier cela semble énorme – ce qui compte, c'est toujours la capacité que l'on a à rembourser ses emprunts. À partir du moment où il y a une capacité d'épargne très importante, on pourra facilement éponger une dette elle-même importante. Et inversement, des communes très peu endettées pourront se retrouver quasiment insolvables car incapables de dégager une épargne de fonctionnement suffisante pour rembourser les emprunts. La situation de départ de Triel, que vous pouvez comparer en regard des communes de même strate.

[Affichage « Comparatif du niveau d'imposition »] La question qui peut se poser derrière la dette, c'est aussi une question importante pour l'ensemble des habitants et vous-mêmes ici présents, c'est le niveau du taux d'imposition de la commune. Attention ! Par rapport à la feuille d'imposition, Triel n'est pas seule sur sa feuille d'imposition. Vous avez une multitude d'intervenants également, et il faut vous souvenir que dans votre feuille d'imposition vous avez deux parties. Vous avez une partie de base d'imposition, ce qu'on appelle la valeur locative d'un côté, et vous avez d'autre part le taux d'imposition. La valeur locative, elle, est calculée par l'État, la ville de Triel n'a pas la main dessus. En revanche, la ville de Triel garde la main sur le taux d'imposition qui est pratiqué sur cette base-là. Et, c'est cet élément-là qui permet des comparaisons par rapport à d'autres collectivités.

Sur le tableau qui vous est présenté, vous voyez donc apparaître les différents intervenants au niveau des différentes colonnes : avec la part communale sur la première colonne, dont Triel, mais on n'oubliera pas qu'il y a une part également syndicale, le syndicat de commune notamment le SIVUCOP par exemple ; la mise en place d'une taxe de 6 % qui a été votée par GPS&O, qui n'existait pas auparavant et qui vient se rajouter à la fiscalité locale. Monsieur le Maire s'était opposé à la création de cette taxe-là et elle vient effectivement alourdir la feuille d'imposition, un certain nombre de taxes spéciales, notamment régionales. Bien évidemment, les propriétaires ont également la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le TEOM ; une taxe GEMAPI que l'on rajoute ici et donc on fait ressortir une colonne avec la fiscalité totale pesant sur les contribuables, en mettant en évidence Verneuil d'un côté, avec une fiscalité totale à 54,8 % ; Vernouillet, avec une fiscalité totale à 51,3 % ; et Triel avec une fiscalité totale à 46,6 %. C'est-à-dire que si l'on prend l'ensemble des intervenants en termes de fiscalité, la pression fiscale, puisqu'on peut parler sur les taux de fiscalité, de « pression fiscale », la pression fiscale sur les Triellois s'avère globalement inférieure à ce qu'elle est sur les deux communes voisines, Verneuil et Vernouillet. On rappellera que nous sommes dans un contexte haussier sur les taux de fiscalité face à la progression des dépenses et face à la nécessité d'équilibrer les budgets. En 2022, la ville de Triel a pris une mesure difficile sur la fiscalité mais que l'on retrouve dans l'ensemble des collectivités locales. Et ce qui a été pris en termes d'augmentation sur 2022 ne se fera pas nécessairement sur 2023 alors que d'autres communes, qui n'avaient pas augmenté les taux en 2022, vont se trouver contraintes de les augmenter très fortement sur 2023. Vous avez des exemples au niveau national dont on ne cesse de parler, on a de très fortes augmentations sur certaines communes en 2023.

Quand on regarde ce qui s'est passé sur notre territoire alentour, Achères : on est à +8 points (ne pas confondre les points et les pourcentages), cela représente 28 % d'augmentation, la décision a été prise en mars 2022 ; Andrézy : 12,75 % d'augmentation, la décision a été prise en avril 2021 ; Orgeval : plus 15,9 %, la décision a été prise en mars 2021 ; Vernouillet : plus 15 % d'augmentation sur le foncier, une décision d'avril 2021. Il faut rappeler aussi le contexte pour Triel, une diminution des impôts du syndic de commune par la sortie du SIVUCOP et une compensation sur la part communale pour la commune. Donc, on voit que Triel s'inscrit dans un schéma global et n'a pas une augmentation incohérente par rapport aux communes alentour.

[Affichage « Évolution dépenses et recettes fonctionnement 2000-2021 »] J'ai évoqué tout à l'heure la nécessité chaque année, en fin d'année, de dégager suffisamment de recettes de fonctionnement par rapport à nos dépenses pour identifier une épargne. Et on voit sur ce schéma, toujours en s'appuyant sur les données officielles de la Direction Générale des Finances Publiques, on voit sur Triel l'évolution comparée des

produits de fonctionnement – la courbe en bleu – et des charges de fonctionnement donc les dépenses – sur la courbe ici en rouge. On voit que là aussi, sur une période longue depuis 2000, on a eu une période de tension, schématiquement jusqu'en 2010, sur les produits par rapport aux charges et on dégageait finalement peu d'épargne pour financer des investissements. On a profité d'une augmentation importante des recettes en 2009-2010, et vous voyez que l'écart matérialisé par les flèches vertes s'est creusé favorablement entre les produits d'un côté et les charges de l'autre, mais qu'à nouveau on a eu un resserrement de ces charges et des produits avec ce qu'on appelle « un effet ciseaux » des produits qui diminuent face à des charges qui augmentent. Et au tournant de 2014-2015 on voit que les charges ont rejoint quasiment les produits de fonctionnement et on a retrouvé ce point dur à nouveau en 2018. Ce que l'on constate sur la ville de Triel depuis, c'est que les charges ont globalement diminué avant la reprise à la hausse liée à l'inflation et au coût de l'énergie, mais entretemps on a pu à nouveau dégager cette épargne suffisante pour financer les projets d'investissements. Vous voyez ici les flèches vertes qui manifestent l'écart entre les produits et les charges et donc cette capacité à autofinancer des investissements.

**[Affichage « Analyse de la capacité d'autofinancement nette »]** Et cela se retrouve – c'est un terme un peu barbare, la CAF ou la capacité d'autofinancement net – c'est cette CAF qui exprime cette capacité à autofinancer. Ces chiffres sont étonnants parce que vous voyez qu'il y a 3 points bas : 2001, 2008 et 2014, et ces 3 points bas, avec une capacité d'autofinancement faible voire négative au tournant du siècle, correspondent exactement au cycle électoral. Rien de très surprenant. Globalement, à chaque renouvellement d'élection, un programme ambitieux d'investissements avec des montées en puissance de nouvelles dépenses qui écrasent les capacités d'autofinancement.

On a atteint les points hauts entre 2008 et 2014 sur le mandat, et on a à nouveau des points hauts depuis 2017. Il y a effectivement un tassement de cette capacité d'autofinancement – que l'on a constaté partout, à chaque mandature – entre 2019-2020, mais ce tassement ne met pas en péril la capacité à autofinancer les investissements de la commune et on reste encore sur un point haut bien plus haut que ce que l'on a eu sur les années 2014-2015, sur les années 2008-2009 ou encore au début du siècle. Donc cela veut dire que l'on maintient cette capacité d'autofinancement grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement – on va le voir dans un instant – et aussi grâce, il faut le reconnaître, à la progression que l'on a eue sur la fiscalité précédente.

**[Affichage « Analyse des subventions reçues »]** Un point important : pour ne pas faire appel à la participation exagérée du contribuable triellois, il y a la possibilité – et c'est un effort important dans les communes – d'optimiser les subventions à recevoir. Toutes les subventions que l'on ne pourra pas obtenir ou que l'on n'ira pas chercher, ce sont les Triellois qui en porteront la charge sur leur fiscalité. Il y a donc un besoin impérieux dans les communes d'aller chercher, gratter toutes les subventions que l'on peut obtenir auprès de financeurs. Ils sont multiples, les principaux sont l'État, la Région, le Département. Il se peut que des communes aillent chercher également des fonds européens, ce sont également des sources importantes de financement, et vous avez d'autres financeurs moins connus, l'ADEM sur des projets bien particuliers.

Le contexte général, c'est une difficulté financière de tous nos financeurs et des subventions qu'il devient difficile d'aller chercher. On n'a pas les mêmes taux de subvention par rapport à nos projets que l'on pouvait obtenir précédemment. Et pourtant, quand on regarde ce qui se passe au niveau de Triel, encore une fois ce sont des chiffres incontestables, ce ne sont pas les miens, ce sont ceux de la Direction Générale des Finances Publiques, vous voyez ici qu'entre 2014 et 2018, on est sur un point-barre en termes de subventions reçues, et que depuis 2018, les subventions ne cessent d'augmenter, avec un niveau de subventions important, un point haut obtenu en 2021 par la ville de Triel sur ses projets. Cela veut donc dire qu'effectivement, à projet ambitieux, niveau de subvention également conséquent sur la commune de Triel. C'est un point important que l'on soulignera car les notifications, c'est-à-dire l'information officielle d'obtention de subventions – ce n'est pas le versement, d'abord on passe par une notification – la notification des subventions s'est portée à hauteur de 4 M€ depuis 2020 au niveau de la commune. Voilà pour la problématique de subventions et notamment pour le financement de nos investissements.

**[Affichage « Impact de la crise énergétique et de l'inflation »]** On a parlé de notre capacité d'autofinancement, de l'endettement comparé de la commune, des subventions, j'ai évoqué aussi un impact

connu au niveau de la crise énergétique de l'inflation et ça, tout un chacun peut le constater dans sa vie quotidienne. Que ce soient des petites entreprises, que ce soient des particuliers, vous voyez les difficultés à joindre les deux bouts, l'inflation, l'augmentation du coût du gaz et de l'électricité, eh bien Triel n'y échappe pas et vous constatez globalement que nous avons une forte hausse en 2022. Ce sont des chiffres pas encore officiels, mais déjà très proches de la réalité. Sur l'évolution de ces différents postes, on mettra en évidence notamment les achats de prestations de services qui augmentent. Et si on se focalise sur la dernière période passant de 545 000 € à 573 000 € pour la commune, mais dans des proportions qui ne sont pas celles que l'on constate notamment sur la courbe en rouge liée à l'énergie et à l'électricité. Et vous voyez donc que globalement nous avons aussi, sur 2022, une augmentation cette fois-ci très importante des dépenses d'énergie, passant de 259 000 € à 450 000 €. Encore une fois, on n'a pas de bouclier énergétique au niveau de la commune et on a pris de plein fouet l'augmentation du prix du gaz et surtout de l'électricité. Si on y ajoute également les dépenses d'eau et d'assainissement et puis les dépenses de carburant on est à plus de 350 000 € de frais supplémentaires. On est obligés d'équilibrer les budgets et vous voyez les difficultés que ça fait peser sur nos épargnes.

**[Affichage « Impact de la crise énergétique et l'inflation »]** Un petit commentaire supplémentaire : il faut s'attendre à ce qu'en 2023 on parle d'un bouclier à mettre en place pour les communes, mais au-delà du bouclier, il faut s'attendre à ce que la facture énergétique continue à augmenter. Les perspectives ne sont pas un retour à la situation *ante* crise. On est bel et bien sur une prolongation et une accélération du coût de l'énergie sur 2023.

**[Affichage « Maîtrise des frais de fonctionnement »]** Derrière ces constats, il faut pouvoir faire preuve de maîtrise dans l'évolution de nos dépenses. Quand on regarde le compte administratif, c'est le reflet de la réalité de ce qui a été dépensé. Pour celles et ceux d'entre vous qui auraient des responsabilités en entreprise, en comptabilité c'est une forme de compte administratif, de compte de résultat auquel on rajouterait des éléments d'immobilisation de bilan. En termes de réalisations, le compte administratif ici nous montre que sur les charges générales, ces dépenses de fonctionnement courantes, y compris les charges d'énergie, elles ont progressé de 2,8 M€ à 2,9 M€ à la fin de l'année 2020 à 3,12 M€ dans la réalité de 2021 et pourtant, malgré cette augmentation liée à l'inflation, la commune a fait preuve en 2022 d'une vraie maîtrise. On a maîtrisé l'évolution des charges puisque la photographie de fin d'année fait ressortir un niveau de charge à hauteur de 3 004 000 €. Donc un tassement des charges global malgré l'augmentation constatée du coût de l'énergie. 3 004 000 € sur les prévisions liées à la fin de l'année 2022. Cela veut donc dire que si l'on tenait compte de l'inflation connue depuis 2019, le chiffre que l'on a au niveau de Triel est inférieur à ce niveau d'inflation connu. Si je devais simuler l'inflation depuis 2019 cumulée et la comparer à ce que seraient ses dépenses aujourd'hui, Triel a pu réaliser 38 000 € d'économie à l'inflation comparable, situation fin 2022. Malgré l'augmentation que vous avez vue, 2019, 2020 et 2021, l'inflation reste contenue sur la ville de Triel. Voyez ici sur ce tableau apparaître l'écart à 38 201 € d'économie. L'inflation ici, ce sont les chiffres tirés de l'INSEE, vous voyez en 2020 une augmentation de 0,5 %, de 1,6 % en 2021 et de 5,2 % en 2022. En partant de la situation de 2019 et avec l'inflation, nous serions arrivés à 3 042 000 €. Dans la réalité nous sommes à 3 004 000 €.

### **Monsieur le Maire**

Avec l'énergie en supplément. C'est-à-dire qu'on a en plus 355 000 € de frais supplémentaires entre 2021 et 2022. Donc au final, c'est comme si on avait économisé 390 000 € sur cette année.

### **Monsieur Stéphane LEFEVRE**

**[Affichage « Maîtrise de la masse salariale »]** Sur la masse salariale, là il y a un enjeu majeur, les chiffres sont considérables ! 8 M€ sur la masse salariale, contre 3 M€ sur les charges courantes au service de la collectivité, je rappelle que la masse salariale dans les communes c'est entre 50 % et 60 % sur la strate de Triel. Des dépenses de fonctionnement, c'est la structure même des collectivités qui veut ça, les services rendus nécessitent une masse salariale importante. Les crèches, par exemple, avec des obligations d'encadrement, nous obligent à avoir une masse salariale importante. Cette masse salariale a pu fortement augmenter en 2022 pour plusieurs raisons. Les principales d'entre elles étant, d'une part, l'augmentation du point d'indice de 3,5 points en juillet 2022 pour l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité ; 3,5 %





d'augmentation portée sur les mois de juillet à décembre, donc la moitié de l'année. Deuxième point d'importance, le gouvernement a annoncé des augmentations régulières du SMIC au cours de l'année dernière. Il faut savoir que les augmentations du SMIC pèsent aussi sur le pouvoir d'achat des agents des collectivités et notamment les petits salaires. L'augmentation du SMIC corrélée à l'augmentation de 3,5 du point d'indice, plus un point très technique que l'on appelle le glissement vieillesse technicité. C'est la progression naturelle de la carrière et de la technicité des agents. Tout ceci fait que la masse salariale a pu augmenter et elle est portée sur la ville de Triel à hauteur d'un peu plus de 8 M€ pour vous donner un ordre de grandeur. Et pour autant, si l'on tenait compte de l'évolution du SMIC au cours de ces dernières années, de 2019 à 2022, si on tient compte de ce glissement vieillesse technicité sur le chiffre moyen aux alentours de 2 %, plus cette fameuse augmentation du point d'indice de 3,5 qu'on a eue ici en 2022, en simulation nous serions à 8 128 000 € sur notre masse salariale. Et, encore une fois, nous ne sommes qu'à un peu plus de 8 M€ schématiquement sur la commune.

Cela veut donc dire ici une économie de l'ordre de 121 000 € réalisée, malgré ces augmentations considérables. Les économies réalisées par rapport à ces tendances permettent, comparativement à d'autres communes, de préserver toujours l'épargne et donc la capacité d'autofinancement. On voit les niveaux qui auraient pu être atteints et les économies réalisées tant au niveau de la masse salariale qu'au niveau des frais de fonctionnement de la collectivité un montant total de 159 000 € sans mettre en péril les services rendus à la population, il faut toujours garantir une qualité de service et un service minimum à la population ; et malgré ces économies on maintient un service de qualité, un service de police avec des agents, le service de transport avec trois agents, on maintient l'entretien de nettoyage et la collecte des déchets verts à domicile également maintenu, en termes de qualité de service rendu à la population trielloise.

**[Affichage « Point financier, conclusion »]** Pour la conclusion, on sait que l'on est dans un contexte financier particulièrement tendu, c'est une crise sans précédent. J'interviens auprès des collectivités locales depuis 1995, c'est une situation que l'on n'a jamais connue. Une telle augmentation de l'énergie, c'est inédit. La commune fait face, les dépenses de fonctionnement et de masse salariale sont maîtrisées, on maintient, voire on améliore le service aux usagers, et de cette situation il ressort que les finances sont saines, on garantit la capacité à financer nos investissements, notre endettement demeure maîtrisé notamment en regard des communes de même strate, et donc c'est la pérennisation de notre capacité d'investissement qui est garantie à ce jour par les décisions qui ont été prises par la commune, notamment en 2022.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup pour cette présentation. S'il y a des questions on va pouvoir en prendre.

**Madame Line WENZEL**

[Inaudible]

**Monsieur le Maire**

Les prix sont négociés par rapport à chaque intervention et par rapport aux villes, ça ne sera pas forcément les mêmes tarifs. Il pourrait se mettre en défaut, s'il répondait à cette question, devant vous, ce soir.

[Inaudible]

**Monsieur le Maire**

Concernant les investissements et les subventions, un investissement se décompose en trois tiers en général. Vous avez un tiers qui est par l'emprunt, un tiers assuré par tout ce qui est l'autofinancement de la ville et un tiers qui est assuré enfin, donc subvention, autofinancement et par l'emprunt. Après, pour savoir par rapport à ce qu'on a dit au début, les communes peuvent emprunter selon leurs capacités. Là, il y a un slide intéressant, si vous voulez on peut revenir dessus, concernant la capacité d'autofinancement et on a vu que finalement, on était toujours largement dans le vert. Pourtant on a pris des crédits et finalement on a à peine affaibli notre capacité d'autofinancement entre 2020 et 2021, parce qu'on a eu des nouvelles recettes de fonctionnement que l'on a cherchées, régulièrement. Je tiens encore à saluer le travail de Sonia et les

conseils de Stéphane, à ma droite, qui vient régulièrement nous conseiller et ça nous a permis d'avoir vraiment un suivi précis nous permettant de maîtriser la totalité des dépenses.

### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Je tiens d'abord à vous remercier pour la présentation détaillée. Mais, moi, j'ai une question concernant les différents points que vous avez abordés. De manière assez générale, votre présentation est très technique. Je ne vois pas trop l'intérêt pour les Triellois de ce soir et encore moins l'audience ici pour comprendre une partie peut-être rapide de vos explications mais en tout cas néanmoins, moi qui suis dans la finance, j'ai quand même compris dans la globalité ce que vous nous aviez présenté. Mais sur la partie investissement, premier point. Vous nous disiez « avoir maîtrisé », que « nous avons emprunté » et que « nous maîtrisons surtout le remboursement de l'annuité ». Certes, mais qu'en est-il des investissements que vous avez en face ? Investir c'est très bien, mais pour quoi faire ? La vraie question est là. Quand on parle de finances, on parle de ce que l'on engage mais on parle surtout de ce que l'on va récupérer. Et aujourd'hui, que récupérera-t-on aujourd'hui avec les investissements que la ville a exécutés depuis ? Je n'ai pas de réponses à cela sur vos slides. Vous parlez d'investissements certes, mais je n'ai pas de retour.

### **Monsieur le Maire**

On n'a pas parlé d'investissements essentiellement, on a parlé de fonctionnements. Si on repasse les slides avec les titres...

### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Vous nous avez parlé d'annuités, que nous investissions correctement, que tout était bien ficelé, que les dépenses étaient bien gérées... J'ai regardé les slides avec beaucoup d'intérêt, mais maintenant j'aimerais juste savoir, tout cet argent-là que vous avez emprunté à des taux qui ont effectivement évolué depuis là-dessus je vous rejoins, mais qu'avons-nous fait de cet argent ?

### **Monsieur le Maire**

On a fait deux extensions aux Hublins, une action dans les écoles pour plus de 4 M€ ; il y a eu un nouveau poste de police municipale, un peu plus de 300 000 € ; vous avez la maison de santé où il y avait encore des travaux à régler ; vous avez aussi la création de la maison de la petite enfance, on est déjà plus de 1,3 M€ de dépenses, de mémoire ; vous avez aussi la réhabilitation du parc municipal, notamment avec la maison de maître... Tous ces projets-là ont été présentés régulièrement dans le journal de la ville. Vous avez également la place Philippe-Prévost... Honnêtement, je ne sais pas s'il y a un endroit dans Triel qui n'est pas en travaux et vous me demandez où passe cet investissement ? Je suis quand même très étonné.

### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Ah mais ne soyez pas étonné ! Juste, comme vous le présentez dans les slides, vous parlez de « maîtrise des dépenses ». Donnez-nous la « maîtrise des investissements » que vous mettez en face. Nous attendons le PPI. Et le PPI ce n'est pas vous. Nous dire « j'ai fait des travaux par-ci, par-là », c'est vrai. Il y a des choses qui commencent, mais beaucoup qui ne finissent pas à date. Donc, j'aimerais juste savoir ce que vous faites de cet argent de manière détaillée, par poste. Comme vous le présentez, en faisant de beaux slides, en mettant un débit et un crédit, et on vous suivra avec beaucoup d'intérêt. Donc sur la partie investissement, désolée mais je ne suis pas convaincue.

### **Monsieur le Maire**

C'est normal, si vous n'êtes pas convaincue parce que, *a priori*, on ne vous l'a pas présentée. On vous a présenté le train de vie d'une commune et on voit le fonctionnement. Là, ce qu'on peut voir, c'est une rigueur budgétaire. Une rigueur budgétaire par rapport à l'annuité de la dette qui est maîtrisée, c'est marqué clairement, la capacité de d'autofinancement qui reste bonne, même qui est en évolution de manière positive. Les investissements, vous me demandez finalement d'accélérer les travaux, ce n'est pas possible. On a quand même eu une crise sanitaire pendant plus de deux ans, les conditions n'étaient vraiment pas simples à gérer, je peux vous l'assurer. On a eu régulièrement des aléas au niveau des chantiers, on a même eu des ruptures de gazole, je ne sais pas si vous vous rendez compte... Moi j'aimerais bien pouvoir finir les chantiers plus rapidement parce que ça n'enchant personne d'avoir des chantiers ouverts mais c'est un peu

compliqué de déterminer. On m'a toujours dit qu'un chantier, on sait quand ça commence mais on ne sait jamais quand ça va se terminer. Les écoles qui devaient être terminées en 2020 l'ont été beaucoup plus tard, il y a eu des mois où personne n'a travaillé sur les chantiers. Par contre l'ensemble des investissements sont présentés. Quand vous dites qu'il n'y a pas de PPI, c'est faux. Il y a eu un rapport d'orientation budgétaire en mars 2021 assez précis, c'était à la limite de la comptabilité analytique dans laquelle à la fin, à la dernière page, je peux vous remettre éventuellement ce slide que je vous présente à chaque conseil municipal, de manière à définir l'intégralité des dépenses d'investissement réalisées. Je me souviens même d'un effet boomerang où l'on annonçait 30 millions d'euros d'investissement, de la part de Monsieur Rosconval. Monsieur Rosconval a réussi à déterminer avec précision la totalité des investissements présentés dans ce PPI et par contre vous, *a priori* vous n'êtes pas au courant. Je suis désolé, mais je pense que l'information est passée correctement pour Monsieur Rosconval mais pas pour vous. Dedans, il y avait la totalité des projets développés, avec les investissements au niveau de la maison de la petite enfance, la maison de maître, le pôle culturel, les commerces, etc.

### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Je suis vraiment désolée, mais en réalité vous ne répondez toujours pas à la question. Je vais vous la reformuler pour que ça soit un peu plus clair pour vous. Le PPI que vous nous avez présenté au mois de mars était un PPI. Et je voudrais avoir les informations détaillées, c'est-à-dire que quand vous faites des prévisions, c'est une chose ; mais ensuite il y a la réalité des travaux que vous réalisez. Entre ce que vous dépensez et ce que vous investissez. Je suis désolée d'insister, mais ce n'est pas clair du tout. J'aurais d'autres questions sur la partie gestion. Vous faisiez voir sur les slides la gestion et surtout peut-être le dérapage de frais de fonctionnements sur l'année 2015, 2016, 2017, 2018 me semble-t-il, avec un « effet ciseaux », il me semble qu'il y avait quand même pour la commune à l'époque et pour la mandature précédente, si je puis me permettre, des coûts assez importants sur les AC à gérer. Si l'on se souvient c'était un gros dossier de démarrage pour la mandature si je peux vous rappeler rapidement, on parlait de plusieurs millions. Donc c'est ce qui a dû créer quelques problématiques en termes de frais de fonctionnement. Il serait peut-être intéressant, pour les Triellois, de le préciser. Parce que ce sont des choses très importantes et surtout très exceptionnelles. C'est un sujet qui a traîné en longueur, près de sept ou huit ans. Donc c'est un sujet qui aurait pu être relevé par votre analyse financière.

Le dernier point, sur la masse salariale. Vous nous parliez d'une augmentation que l'on pourrait dire colossale. Ce qui est important, c'est de dissocier et de bien préciser sur les différentes typologies de salariés, ou en tout cas de postes. Parce que je crois que le poste le plus important dans notre commune, c'est la police municipale. Il aurait été très intéressant dans votre analyse, Monsieur, de nous faire un rapport entre le coût et le retour d'investissements de notre police municipale propre versus le SIVUCOP. Là il aurait été intéressant de voir ce qu'on a gagné au bout d'une année, ce qu'on a rapporté avec un retour intéressant en se disant « effectivement, on a gagné un peu par rapport au bâtiment, mais qu'est-ce qu'on a véritablement gagné ? » Le nombre d'incidents relevés, le nombre de taux d'intervention de la police municipale... Là, ça aurait été peut-être intéressant de le constater, positivement ou négativement, mais en tout cas de faire un rapport là-dessus.

### **Monsieur le Maire**

Concernant votre question sur les recettes et les dépenses, comme l'a expliqué Stéphane tout à l'heure avec des mots d'excellent formateur, un budget doit être équilibré. Vous avez des recettes d'un côté et des dépenses de l'autre. Or, ce que vous prétendez là actuellement, vous prétendez que l'on a dépensé plus que ce que l'on avait inscrit au budget. Ce que j'ai compris, ce qu'il vous a dit, c'est qu'actuellement on ne peut pas dépenser plus que ce qui est inscrit au budget. Donc à chaque décision modificative du budget, il y a des nouvelles dépenses inscrites ou des nouvelles recettes inscrites de manière à avoir toujours un budget en équilibre.

Après, vous avez dans le compte administratif un certain nombre de lignes assez détaillées qui vous indiquent la nature de la prestation achetée. Par exemple, du bâtiment communal, si c'est pour l'école, pour de la voirie... Toutes ces lignes sont détaillées une à une dans ce compte administratif, disponible bien entendu, comme tous les documents de la ville sur le site de la ville de Triel. Ce sont des documents



accessibles à tous, il n'y a aucune opacité là-dedans. Lors du vote du budget de mars 2021, on a donc détaillé toutes ces lignes-là, justement les travaux de voirie avec tout ce qui va être investi au niveau des bâtiments communaux. Tout cela a été vraiment budgété de manière précise et claire. Et en face de ces dépenses vous avez, comme l'a dit Stéphane précédemment, vous avez des recettes, des dépenses implique autant de recettes. Dans ma réponse précédente, je vous ai rappelé comment on devait financer un investissement. Un investissement, je vous rappelle encore, des recettes, ça va être divisé en trois catégories : emprunts, subventions, autofinancement de la ville. On ne va pas forcément être, dès la première année à l'équilibre de ces trois tiers parce que ce n'est pas forcément évident à avoir, ça je le reconnais, parce qu'il faudrait que tous les projets soient subventionnés. Or, si on reprend le programme électoral que nous avons diffusé, on s'était engagés à réaliser tous les projets, sous réserve d'obtention des subventions. C'est pour cela que dans notre politique et notre démarche proactive qui est la recherche de subventions, on a monté beaucoup de projets. Notamment le chemin des Picardes, qui n'était pas forcément prévu de cette manière-là et aussi les bords de Seine. On a candidaté sur ces deux projets, c'est un exemple. On a été reçus sur le chemin des Picardes mais pas sur les bords de Seine, c'est l'État qui a choisi. À partir de ce moment-là, on a eu 69 % de subventions sur la totalité de ce projet. Donc ce projet-là, même s'il n'est pas inscrit de cette manière-là, on avait mis dans notre programme le développement des pistes cyclables, on va aller sur ce projet-là. Avec Julien Sauvé, on avait déposé plusieurs dossiers de subventions, notamment pour les équipements sportifs en bord de Seine, etc. Et on a eu les subventions également. Je vous l'accorde, dans le programme, ils n'étaient pas mentionnés [Inaudible]

En revanche, quand l'État me dit « vous avez 70 % de subventions sur un projet à 90 000 € », eh bien on le fait ! Parce que c'est positif pour les Triellois. On a aussi déposé des dossiers pour les actions thermiques du Cosec, on n'a pas été éligibles en 2021 et aujourd'hui on recandidate. Les dossiers sont prêts, tous les dossiers sont dans les cartons et on fait au fur et à mesure, les projets qui sont subventionnés. On a aussi la maison de la petite enfance qui est subventionnée ; on a aussi le nouveau CTM qui sera subventionné... Et on fait ces projets-là au fur et à mesure des subventions. Dès que l'on a le tiers de subventions comme le financement idéal, on prend les deux autres parties, l'autofinancement plus un peu d'emprunt. C'est logique. Pour répondre à votre question concernant la police municipale. Vous voulez des chiffres ? D'accord. Sauf que là on était dans une présentation budgétaire. Or, ce que vous voulez finalement, c'est aller dans un débat beaucoup plus en interne, de vérifier le fonctionnement de chaque service. Vous avez dit aussi une bêtise importante, pourtant c'est montré dans le débat d'orientation budgétaire. Vous avez dit que la police municipale était le plus gros budget. C'est complètement faux, la police municipale n'étant en aucun cas le plus gros budget. C'est assez simple à savoir. On a à peu près 240 employés. On a combien d'agents à la police municipale ? 17 personnes maximum. Vous imaginez donc que ces 17 personnes-là, c'est ce que vous êtes en train de prétendre, sont la plus grosse masse salariale ? Est-ce que ce que vous venez de dire est crédible ? Non, ce n'est pas crédible.

#### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Absolument. C'est crédible car comme vous faites le rapport de la masse salariale par rapport à la population...

#### **Monsieur le Maire**

Pour votre parfaite information, la plus grosse masse salariale va être le scolaire, et c'est logique. Je l'ai déjà présenté l'année dernière.

[Inaudible]

Ce qui vous intéresse, c'est « à la tête ». Je n'aime pas du tout cette expression. Je ne vois pas quel est l'intérêt de dire « telle personne coûte tant », je ne suis pas là pour stigmatiser une personne ou un service par rapport à d'autres. À savoir que pour la police municipale, vous avez des primes de risques. Et ce n'est pas le poste qui coûte le plus cher.

#### **Monsieur Christophe MARGAT**

Quelle est la subvention moyenne par rapport aux dépenses et projets engagés ? Sur la totalité des dépenses et des projets que vous avez engagés, quelle est la subvention vous avez obtenue en moyenne ?



### **Monsieur le Maire**

Sur les projets que l'on a engagés, la maison de la petite enfance, c'était publié dans le journal de la ville, on était à environ 1,3 M€ de subventions, sachant qu'en plus on avait une vente de foncier sur un projet de base à 2 millions hors taxes, de mémoire. On est déjà à plus de 50 % de subventions sur ce projet. Sur la maison de maître, on avait un projet estimé à 590 000 € pour une subvention de 250 000 € de la Région Île-de-France dans le cadre d'un appel à projet de réhabiliter plutôt que reconstruire. Après, on a des subventions au niveau de la voirie ; il y a certains postes qui ne peuvent pas être subventionnés. De manière générale on est sûrs *a minima* de 50 %, 60 % de subventions et, sauf certains postes qui ne sont pas subventionnables, par exemple des travaux que l'on va créer. C'est ce qu'on a fait sur la place Philippe-Prévost, on est en train de créer des commerces. Ces commerces-là vont appartenir à la ville. Cela veut dire que ces commerces-là vont ensuite rapporter de l'argent à la ville. Donc, il va être compliqué de demander de l'argent à l'État pour créer quelque chose qui va rentrer directement dans nos caisses, on peut l'entendre. Par contre, on a un amortissement sur ce projet-là qui va être à peu près dans les sept à huit ans. C'est-à-dire qu'au bout sept à huit ans, le projet sera entièrement remboursé et en plus, on aura des rentrées régulières, plus une attractivité et cela je vous l'ai détaillé dans les slides qui suivaient.

### **Monsieur Yvon ROSCONVAL**

À propos du PPI, c'est quand même nous qui avons insisté pour que le PPI nous soit remis. S'il n'y avait pas eu l'injonction du préfet, le PPI, on ne l'aurait pas eu, cela s'appelle juste le respect de la loi. Après, il y a PPI et PPI, je ne suis pas sûr que ça soit effectivement un document éminemment politique sur lequel on puisse se positionner par rapport aux investissements futurs. C'est une réflexion tout à fait personnelle. Je me souviens vous avoir dit en son temps que vous étiez le David Copperfield de la finance. Je vois que maintenant vous avez un assistant, c'est très bien. La capacité d'autofinancement, on lui fait dire ce qu'on veut et vous devriez remercier Monsieur l'ancien maire de Triel, parce que la capacité d'autofinancement, c'était sur les deux derniers exercices. Elle a augmenté du fait de l'intégration des provisions pour risques. Je veux bien avoir un débat budgétaire comme on veut, mais à un moment donné les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut et c'est très facile. On peut mettre en avant l'endettement qui n'est pas très important par rapport aux villes voisines. Là aussi, vous avez hérité d'une situation qui n'était pas si inintéressante que ça de la part de l'équipe précédente puisque les excédents de fonctionnement, 5 millions. On peut retirer effectivement le solde d'exécution d'investissement reporté de 3 millions, donc ça fait quand même un excédent de 2 millions ; provisions pour risques, plus d'1,7 million ; cession de biens immobiliers, 1,2 million, j'intègre ce qui a été effectivement vendu, ce qui fait un global de 12,8 millions si on y ajoute les 7,8 millions d'emprunts réalisés. Cela fait quand même une coquette somme sur laquelle on a aujourd'hui des difficultés à avoir le fléchage. Comme dans ce Conseil municipal, on ne présente jamais les projets et on nous dit « ce serait bien de débattre des subventions, donnez votre avis sur des projets » pour lesquels on n'a aucune visibilité. Les projets majeurs que vous avez évoqués tout à l'heure n'ont jamais été présentés dans ce Conseil municipal. On a juste parlé éventuellement des subventions. Après, il ne faut pas s'étonner que l'on ait quelques interrogations par rapport au fléchage, notamment de ces 12,8 millions. Moi je veux bien qu'on fasse des opérations – je ne sais pas si ce sont des opérations marketing ou quel est ce type de prestations – je n'irai pas demander combien cela a coûté. Je voudrais peut-être savoir si je peux l'inscrire à mon CPF, parce que dans ce cadre-là c'était une vraie prestation de formation. Maintenant, je pense que l'on peut passer à l'ordre du jour. C'était très intéressant, mais ce débat budgétaire on l'aura en temps et en heure et je pense que le DOB sera un moment intéressant pour que l'on ait ce débat, et le débat sur le budget primitif sera également intéressant. Mais de grâce, les chiffres on leur fait dire ce qu'on veut. Vous en êtes la parfaite démonstration.

### **Monsieur le Maire**

Eh bien non. Les chiffres sont publiés, sont officiels, au bout d'un moment on ne va pas remettre en cause la DGFIP. Je pense que s'il y avait le moindre problème ? ils nous auraient déjà sollicités et seraient intervenus.

### **Madame Sophie KÉRIGNARD**



J'ai juste un conseil à vous donner, comme c'est le cabinet qui vous aide pour les finances, j'aimerais bien que le prochain rapport du ROB soit de meilleure qualité. L'année dernière nous avons eu aussi une formation financière, avec d'autres élus d'autres villes, et nous avons présenté le rapport que l'on devait étudier dans la perspective du Conseil municipal et la formatrice, en comparant avec les autres rapports, a estimé que celui que l'on avait à Triel était très simpliste, avec un manque de perspective par rapport aux investissements. Au sujet des chiffres, les factures sont intéressantes parce que l'on peut placer des données chiffrées. On est à l'équilibre, ça passe, mais derrière qu'est-ce qu'il y a ? C'est peut-être la question qu'aujourd'hui beaucoup d'entre nous se posent ?

**Monsieur le Maire**

Concernant votre première remarque sur le DOB de l'année dernière, je tiens à vous signaler que vous aviez dit – enfin quelqu'un de votre groupe – exactement l'inverse. Et vous avez même demandé combien avait coûté la présentation du DOB, alors que je vous avais dit justement qu'on l'avait réalisé avec Sonia. Donc le monsieur à ma droite n'a pas fait le DOB du tout, par contre c'est lui qui nous a expliqué – enfin surtout à moi parce que Sonia n'a pas besoin d'explications pour ce genre d'exercice – les éléments, comment les mettre en avant et voilà donc qu'aujourd'hui, finalement vous vous contredisez un an après.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Je ne me contredis absolument pas.

**Monsieur le Maire**

C'est ce que vous avez dit, vous avez demandé combien ce rapport avait coûté.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

J'étais très étonnée de la piètre qualité du rapport justement.

**Monsieur le Maire**

Non c'est faux.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

C'est très intéressant votre interprétation *a posteriori* parce que vous avez toujours raison. Mais à un moment donné Monsieur le Maire vous n'aurez pas toujours raison.

**Madame Valérie LENORMAND**

Je voudrais juste revenir sur le slide de la masse salariale s'il vous plaît. Il n'y a pas de slide détaillé avec les mois ?

**Monsieur le Maire**

Ça c'est le 012. Là vous êtes sur le réalisé le CA, Madame Lenormand. Le CA, c'est le compte administratif...

**Madame Valérie LENORMAND**

Non, dans la présentation... Il n'y avait que ce slide-là ?

**Monsieur le Maire**

Oui. En parallèle, on avait mis l'évolution par rapport au SMIC, GVT et l'indice. On arrivait en comparaison, si l'on prenait la masse salariale de 2019, on ajoutait le GVT plus technicité, plus l'indice, et on arrivait à 8 128 000 € contre 8 006 000 € réellement dépensés, soit une économie de 121 000 €.

**Madame Valérie LENORMAND**

Du coup, ma petite question sur le -121 545 €, puisqu'on a été quand même convoqués pour essayer de payer les agents au mois de décembre avec une grosse pression sur le fait qu'on ne finirait pas l'année, et donc on a fait une petite rallonge de 100 000 € pour se retrouver avec un écart en positif de 121 545 €...

**Monsieur le Maire**

Oui, il y a une différence entre la prévision budgétaire qui avait été réalisée et qui avait été votée...

**Madame Valérie LENORMAND**



C'est exactement ce que je vous ai dit au conseil ! Je vous ai dit qu'on n'avait pas récupéré l'argent de la prévoyance. Votre fichier était faux et vous m'avez répondu « c'est n'importe quoi ». Et là aujourd'hui on se retrouve avec un écart de 121 000 € et ce n'est plus « n'importe quoi »...

**Monsieur le Maire**

C'est faux. Ce que vous avez dit au Conseil municipal de la dernière fois, vous aviez un tableau qui disait « que tout allait bien et qu'il n'y avait pas d'écart ».

**Madame Valérie LENORMAND**

La preuve que si...

**Monsieur le Maire**

Si vous vous souvenez du budget, je vous avais précisé qu'on voulait mettre une prime supplémentaire à la totalité des agents, c'est ce qu'on a pu faire cette année, on a donné des primes à tout le monde. Les agents, parce qu'ils avaient bien travaillé et nous ont permis de faire beaucoup d'économies au niveau des frais de fonctionnement, des primes exceptionnelles étaient rentrées grâce au travail notamment du service finances, on avait plus de 100 000 € de recettes exceptionnelles, on a donc souhaité les réinvestir dans le 012 pour financer les primes. Si on se souvient du montant du budget alloué à la masse salariale, il était, de mémoire, à 7 938 000 €. Là on a 8 006 000 €, donc en fait on a un écart qui est plutôt dans les 70 000 €, plutôt 68 000 €, et cet écart-là correspond globalement à la totalité des primes de CIA qu'on a donnée cette année aux agents au mois de décembre.

**Madame Valérie LENORMAND**

Il faudra juste vérifier votre tableau et les chiffres que vous avez mis dedans parce qu'ils ne correspondent pas au fichier de ce soir. Mais ce n'est pas grave...

**Monsieur le Maire**

Ce qui a été dépensé, ce sont les titres de dépenses réalisées. Est-ce que vous pourriez arrêter de remettre à chaque fois en cause le travail du service finances ? À chaque fois, ils vous donnent les titres de dépenses qui sont émis, ce qui est envoyé au Trésor public et aux différents organismes. On ne va pas remettre en cause ce qui finalement a été mandaté ! On ne peut pas remettre en cause un mandat administratif ! Tout ça parce que votre tableau est faux !

Est-ce qu'il y a éventuellement des questions dans le public concernant les finances ? On est en interruption de séance. [...]

On va clôturer la partie finance et on va pouvoir poursuivre. Merci beaucoup Monsieur Lefebvre pour cette présentation.

Je voudrais rappeler tout ce qui a été réalisé depuis trois ans.

La création de la place Philippe-Prévost et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'on a signé un bail avec un restaurateur qui fera des repas de cuisine traditionnelle française, un bar à vin qui a signé un bail, un salon de thé et un artisan chocolatier qui va venir d'Évecquemont et aura sa fabrique de chocolats directement à Triel. On aura aussi 3 niveaux de terrasses, une salle dédiée aux associations et deux échoppes. On a mis en place le plus grand marché de Noël des Yvelines. On avait acheté des chalets d'occasion au prestataire de la ville de Marseille ainsi qu'une patinoire, ça a été largement décrié à cette époque. On a aussi une excellente nouvelle : on a plus de 60 entreprises qui veulent s'installer à Triel et qui nous ont sollicités. Ce sont des entreprises présentes sur la ZAC de Verneuil. On a refait un courrier d'ailleurs avec le Maire de Verneuil-sur-Seine, Fabien Aufrechter, qui va partir au niveau de la Communauté urbaine de manière à demander la création d'une ZAC, sur Triel en entrée de ville. Des entreprises présentes sur la ZAC de Verneuil, on l'espère, pourront s'installer un jour sur Triel. Il y a aussi beaucoup d'entreprises demandeuses de s'installer sur Triel. C'est un point important au niveau attractivité et il est important de le noter ce soir. Vous avez aussi l'ensemble des animations. Les animations jouent un rôle important car les gens cherchent à savoir où ils vont s'installer. Les gens font du benchmarking, lorsqu'ils achètent une maison ils vont regarder les infrastructures et les animations qui leur sont proposés, notamment pour les seniors et aussi pour les jeunes. On a mis un ensemble de projets en place : les marchés, les fêtes de la musique, etc. au

niveau de la place Philippe-Prévost qui est un nouveau lieu de vie. On a aussi la réhabilitation de la maison de maître, l'ouverture du parc municipal qui était fermé depuis 2013 et le local pour les jeunes qui arrivera. La mobilité, c'est aussi un élément de benchmarking lorsque l'on veut choisir une maison et s'installer à Triel. Fabien, est-ce que tu peux prendre la main sur ce dossier ?

### **Monsieur Fabien TANTI**

Si vous me permettez Monsieur le Maire, j'aurais juste une petite remarque à formuler avant. J'ai particulièrement apprécié le rapport financier. J'ai juste regretté que pendant l'intégralité de la lecture et la démonstration de ce rapport, je n'ai entendu qu'un bruit de fond et des discussions voire des rires. Je trouve cela regrettable, c'est à mon sens une question de correction. Je souhaiterais malgré tout, quand les uns et les autres interviennent et d'autant plus quand l'intervention est de qualité, que l'on puisse avoir la correction d'écouter et de ne pas faire des conversations en parallèle.

### **Rapport d'activité annuel de la navette électrique 2021/2022.**

On n'a pas obligation de le faire, néanmoins je trouve intéressant qu'on puisse communiquer là-dessus. Sur la première diapo, vous avez effectivement de façon calendaire la fréquentation établie en 2022 sur 86 journées d'exploitation. Le mois de janvier étant traditionnellement le mois le plus creux, en janvier 2022 on a eu 197 personnes transportées. En 2023, c'est plutôt une bonne surprise, on est à peu près à... bon le mois de janvier n'est pas tout à fait terminé, mais à la date du 20 janvier on était déjà à plus 30 % d'augmentation, on a dépassé les 250 personnes sur janvier. Après, vous voyez que ça fluctue. Le mois d'août ne roulant pas forcément, il ne s'y passe rien, on a une moyenne annuelle [...] voilà la fréquentation moyenne sur l'ensemble de l'année par mois se situe à peu près à 450 voyages. Je parle de voyages, pas de voyageurs. Il faut savoir que depuis sa mise en service au 31 décembre, on a comptabilisé 6 674 voyages. À l'échelle d'une commune de 12 000 habitants c'est plutôt pas mal puisque on s'approche à près d'un voyageur au kilomètre ce qui est, pour une commune de moins de 15 000 habitants, plutôt bien. Bien entendu, on n'est pas à l'échelle industrielle des grandes villes comme Boulogne ou Paris où ils tournent aux alentours de 15 voyageurs au kilomètre, on n'est pas du tout dans la même configuration. À moins de 15 000 habitants et sur des communes qui ne font pas plus de 10 km<sup>2</sup>, on est plutôt sur un bon résultat. En données générales, on a produit 10 800 km. Évidemment 0 émission, sur propulsion électrique. À titre de comparaison, l'équivalent minibus diesel aurait émis environ 4,06 tonnes de CO<sub>2</sub> si on s'en réfère aux données UTAC du constructeur. Or, nous avons sur Triel des données de circulation et des configurations qui sont problématiques parce qu'essentiellement en côte, ce qui veut dire que l'on est forcément obligés de rajouter une plus-value sur ces données UTAC et il est bien difficile, avec les multiples démarrages en côte, de descendre en dessous des 17 voire 18 L/100. La donnée de 4,06 tonnes de CO<sub>2</sub> susceptibles d'être lâchés avec un moteur à énergie thermique est tout à fait relative. Sur la page d'après, vous avez un comparatif énergétique. Il vaut ce qu'il vaut, avec la valeur du kilowatt/heure pour les collectivités. Tout en sachant que dès début 2022, le prix du litre de carburant a dépassé les 1,90 €, on aurait eu une dépense énergétique d'environ 4 000 € HT pour l'ensemble des kilomètres parcourus, et nous avons à l'heure actuelle, au prix du kilowatt/heure, environ 2 230 € HT pour toute l'année de circulation.

Le bilan technique. La navette s'est avérée très fiable en toutes circonstances, nous n'avons enregistré aucune panne de nature à perturber le service. Nous avons trois chauffeurs qui s'y succèdent, pour laquelle c'est un réel plébiscite auprès des seniors et des personnes à mobilité réduite puisque nous pratiquons quasiment du porte-à-porte ce qui est plutôt très bien. Techniquement, il y a eu une opération de maintenance assurée par le groupe Globus, suite à l'apparition de quelques bugs que nous avons repérés et qu'eux-mêmes avaient repérés sur leurs analyses à l'usine. Ils ont remplacé des convertisseurs électriques sous garantie, à leur frais, parce qu'il s'avérait que nos appareillages correspondaient à des numéros de série identifiés donc ça n'a pas posé plus de problèmes que ça. Néanmoins, nous avons eu un petit accroc, une réparation de carrosserie a été effectuée en octobre 2022 suite au fait qu'elle a été heurtée sur son aire de stationnement par la manœuvre ratée d'un autre véhicule dans la cour de la mairie. Il n'y a pas eu d'accident comme j'ai pu le lire sur Facebook. Les dégradations ont été réparées, le montant total des réparations s'est élevé à 1 860 €, mais dans cette valeur-là il y avait également la révision annuelle





obligatoire que nous avons pratiquée en même temps. Voilà pour l'essentiel de ce bilan sur un an et trois mois d'utilisation. Je le rappelle, 6 674 voyages réalisés.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Fabien pour ce rapport. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Madame Valérie LENORMAND**

Merci beaucoup Fabien pour ce rapport très intéressant. Sur cette navette électrique que j'ai plébiscitée au début du mandat, parce que je trouvais que c'était une idée super cool, que c'était très novateur pour la ville, qu'on rentrait dans une démarche écolo, que c'était super pour nos petits papys et mamies qui pourraient aller faire leurs courses. Est-ce que, sincèrement, en dehors de jolis fichiers, on pourrait au bout d'un an et trois mois, se faire aussi un petit constat d'échec sur cette navette ? Se dire qu'on essaye encore peut-être six mois, et que si le nombre de voyageurs n'augmente pas se dire que c'était super, on a essayé mais que finalement ce n'est peut-être pas pour notre commune ? Se dire aussi que peut-être on la revend pour faire autre chose avec l'argent ? C'est juste une question comme ça, c'est sans aucune attaque. Parce que vraiment, je la vois cette navette sur la place de la mairie et je la voulais et j'étais moi-même à fond au départ mais ce ne serait pas grave de se dire qu'on s'est trompés... [Inaudible]

**Monsieur Fabien TANTI**

Madame Lenormand, je vais répondre à votre question par une autre question. Seriez-vous prête, un samedi, à venir m'accompagner à la rencontre de personnes ? Oui, je vous l'accorde, la navette ne roule que deux jours par semaine. Mais je l'ai déjà dit plusieurs fois, c'est loin d'être définitif. J'aimerais beaucoup que vous m'accompagniez parce que je le fais régulièrement, à la rencontre de personnes qui n'ont que ce moyen-là pour rejoindre Auchan le samedi matin. Il y a des familles du secteur de la Cerisaie, ils n'ont pas la navette le samedi, avec leurs difficultés de motricité, ils se trimballent leurs courses des berges de Seine jusqu'à leur maison. Est-ce que vous pourriez m'accompagner pour venir leur expliquer votre point de vue ? J'aimerais beaucoup que vous échangiez avec ces personnes parce que c'est très éloquent.

**Madame Valérie LENORMAND**

Les personnes de la Cerisaie vont à pied au marché le dimanche matin...

**Monsieur le Maire**

Pour ce qui concerne la navette, il y a deux coûts. Le coût d'investissement et le coût de fonctionnement. Comme toute personne, qui normalement a ces connaissances en finances, on sait très bien qu'on ne peut pas vendre un équipement qui a été subventionné ! Sinon vous êtes obligé de rembourser la subvention. On avait aussi une subvention de la Région. Deuxième élément, il faut savoir, comme l'a dit Fabien Tanti, qu'on a dû mettre juste deux jours par semaine parce qu'on a fait le choix, lorsqu'il y a eu un problème au niveau de la prestation des chauffeurs de bus, avec Transdev à l'époque, il y avait beaucoup de dysfonctionnements, une mauvaise qualité de service par rapport à nos exigences sur Triel. Les élus de l'époque ont choisi de créer un service en régie. Ce service en régie fonctionne particulièrement bien, les parents sont contents, ça nous permet aussi de faire bénéficier aux associations d'un service spécifique, notamment pour aller en Allemagne, on s'est servi des chauffeurs du bus...

**Monsieur Fabien TANTI**

Mais Madame Lenormand, en 2021, lorsque je suis revenu de vacances fin août, j'ai appris la situation à quelques jours de la rentrée scolaire, de notre service scolaire. Il faut savoir que des courses sur des piscines qui étaient facturées 75 € HT allaient passer à plus de 300 % d'augmentation. On m'a montré les devis, à plus de 600 €. Or il y a un ensemble de courses qui sont, académiquement parlant, obligatoires. Donc il a fallu prendre une décision rapide. Alors oui, j'ai participé à cette prise de décision, à contrecœur je vous l'accorde, parce que mon projet est celui que j'ai monté avec la ville, il s'est trouvé amputé d'une grosse partie de ses moyens et je le regrette. Mieux vaut tard que jamais, on finira par lui faire atteindre son niveau maximum et optimum. Maintenant, il fallait prendre une décision rapide. Nous avons à ce moment-là sauvé la rentrée scolaire et nous avons que deux ou trois jours pour prendre des décisions rapides. Aujourd'hui



le service scolaire fonctionne très bien et est plébiscité, d'autant plus que je m'aperçois depuis que nous l'avons mis en place, que je ne reçois plus de courrier de parents d'élèves du genre « le chauffeur de bus a pris le couloir ou le rond-point en contresens ». Donc ça aussi c'était une préoccupation et on a remis tout ça en place. Le service scolaire fonctionne depuis un an et demi parfaitement bien, même au détriment de la navette, ok mais je l'ai accepté.

#### **Monsieur le Maire**

Vous parlez de la navette et de son coût de fonctionnement. Si j'ai parlé justement du transport scolaire c'est pour une bonne et simple raison, c'est pour le coût de fonctionnement de la navette. On a des agents qui font le transport scolaire et qui travaillent sur la navette. C'est-à-dire que le coût global des agents employés nous permet de faire fonctionner « gratuitement » la navette. C'est-à-dire qu'il faudrait diminuer le temps de travail des agents si on enlevait la navette.

#### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Je suis désolée mais vous ne pouvez pas dire ce genre de choses...

#### **Monsieur le Maire**

Au niveau des frais de fonctionnement, c'est comme si la navette était transparente. Fabien a dit précédemment que la navette ne tournait pas à plein régime parce que nous avons choisi de « sacrifier » la navette...

#### **Madame Souad BENDJEDDOU**

Il faut arrêter de nous faire penser et croire que cette navette est un gain pour la ville. C'est un coût qu'aujourd'hui on n'arrive pas à amortir réellement et c'est ce que dit Madame Lenormand et je la rejoins sur l'approche. À un moment donné il faut simplement dire qu'on a pensé que l'idée était bonne. Mais quand on s'aperçoit que finalement ça coûte plus cher que... C'est toujours pareil, c'est le retour d'investissement et ça, puisque vous êtes très bon dans la finance maintenant vous devez le savoir, à un moment donné on tire un trait et on se demande « qu'est-ce que je gagne par rapport à l'investissement que je fais ? » S'il n'y a pas d'intérêt on laisse tomber. Et cet argent-là, puisqu'on est dans une situation où l'on cherche un peu d'argent – vous l'avez précisé tout à l'heure ! L'énergie augmente, ça va coûter de plus en plus cher... Donc faisons ce genre d'économies. Soyons intelligents et trouvons des sources d'économies intelligentes. Et si cette navette ne peut pas être autofinancée, nous laissons tomber !

#### **Monsieur Fabien TANTI**

Je vous laisse réfléchir une seconde au niveau social de la mesure que vous sous-entendez qu'on pourrait prendre, c'est-à-dire de supprimer la navette et je renouvelle mon offre. Je vous invite à venir avec moi rencontrer les *caddies* alors que le marché est actuellement fermé. La cinquantaine de personnes tous les samedis matin qui n'ont que ce moyen-là pour rejoindre le centre-ville. Socialement, vous voulez leur dire « La navette coûte cher, eh bien désolé, le mois prochain vous ne l'aurez plus ! ». Non désolé, je ne cautionne pas ce genre de choses. Ce projet continuera.

#### **Monsieur Marc FONTAINE**

Je ne vais pas intervenir sur ce point-là Fabien, parce que je comprends ton point de vue. Je ne sais pas si je le partage encore je n'ai pas réfléchi. J'ai beaucoup de mal avec ça, c'est peut-être un tort de ma part, mais j'ai beaucoup de mal avec la réécriture de la vérité. Et il y a une proportion à réécrire l'histoire de ces deux années. Des choses qui se sont passées réellement et d'en inventer d'autres... Là j'entends en fait que la navette ne roulait pas, notamment avant cette histoire de bus, cela a été un choix de notre part pour créer un système de bus à côté pour le scolaire, je me souviens de ce système de bus scolaire qui a été d'ailleurs une bonne chose et une bonne décision. Tu peux nous reparler de ta réunion à Transdev, Fabien, avec la compétence mobilité que l'on n'a pas ? Parce qu'à la base, quand on voulait faire cette navette c'était pour la faire rouler tout le temps. Cela a été une des seules fois où Cédric s'est excusé en début de mandat parce qu'il n'avait pas contrôlé cela et qu'il pensait que l'on pouvait la faire rouler tout le temps mais en fait on n'avait pas le droit ! Parce qu'on n'a pas la compétence mobilité. Donc après effectivement, il y a eu cette histoire de bus ! Mais au lieu de dire la vérité, « voilà on a eu un pépin on se réadapte, on fait

différemment », on soutient que l'on a raison ! Eh bien non, on n'avait pas raison. Ce que tu dis-là pour le service public et l'idée que la navette ne soit pas un service forcément rentable mais qui apporte un service, cela je peux l'entendre, ça peut se débattre. Mais s'il vous plaît, arrêtons, il y a d'autres sujets et d'autres choses. Il faut arrêter de réécrire ce qui s'est passé dans le passé.

#### **Monsieur le Maire**

Pour répondre à ta remarque, maintenant je viens d'apprendre que Transdev gérait la compétence mobilité, c'est ça ? C'est ce que tu as dit ! Vous venez de dire une ânerie. Par rapport à ce que tu viens de dire Marc, c'est faux. Cela n'a jamais été Transdev qui gère la compétence mobilité [Inaudible]

Impeccable, merci d'avoir précisé cela. Une information très importante, de ne pas aller sur un circuit déjà réalisé. C'est exactement ce qu'on fait actuellement, l'idée de proposer... Monsieur Fontaine, vous n'avez pas brillé par votre présence au bureau d'adjoints, j'aimerais bien justement pouvoir rétablir la vérité que vous avez encore modifiée. Là, ce que je vais vous dire simplement, on ne doit pas être sur un trajet identique. Ça veut dire qu'on avait prévu à la base de servir des arrêts de bus. C'était ça la réalité. Or cela on ne peut pas le faire. Donc on a proposé des trajets alternatifs, avec l'arrêt à la demande, etc. Elle tourne, il n'y a pas d'ambiguïté sur ce sujet.

#### **Monsieur Fabien TANTI**

Si je peux me permettre Monsieur le Maire... En ce qui concerne cette distribution des compétences d'Île-de-France Mobilités, Monsieur Fontaine, *a priori*, il y a une chose que vous ignorez et que je tiens justement du constructeur qui nous a vendu notre navette, c'est qu'à terme, ce que nous pratiquons actuellement c'est ce qu'on appelle du transport plus ou moins à la demande d'hyperproximité. Île-de-France Mobilités n'a plus les moyens de se développer sur ce créneau-là. Et à terme, la compétence de l'hyperproximité que nous pratiquons va revenir vers les collectivités. Ça va prendre un petit peu de temps, mais on va récupérer cette compétence. Et on va pouvoir même agrandir les circuits et on ne sera en compétition avec aucun transporteur... Mais je n'écris pas la vérité bon sang ! J'avais deux chauffeurs...

– Je ne suis pas d'accord. [Inaudible]

... – Alors vous voulez faire comment ? D'un côté, vous avez le scolaire qui va tomber de la falaise et l'autre côté le projet navette qui est au même niveau ! Donc il a fallu sauver les deux et c'est ce qu'on a fait.

#### **Monsieur Gilles GAILLARD**

On ne réécrit pas l'histoire. On t'a juste rappelé ce qui se passe aujourd'hui.

[Inaudible]

#### **Monsieur Gil GOMES**

Comment font les autres villes, Marc ? Celles qui ont le même type de navettes ? Je te demande comment font les autres villes qui ont ce type de navettes ?

#### **Monsieur Fabien TANTI**

Je peux vous expliquer comment font les autres villes. Elles payent plus cher que nous parce qu'elles passent par des prestataires et elles confient tout comme Saint-Quentin-en-Yvelines : 274 000 € par an pour faire tourner 2 navettes au centre de Saint-Quentin-en-Yvelines. Saint-Germain a fait la même chose. Eh bien nous, on a peut-être payé 300 000 € mais elle ne nous coûte plus rien.

#### **Madame Amandine BENOIST**

Je voulais revenir sur le pôle culturel, parce qu'on est passés très vite sur la place Philippe-Prévost et c'était un projet phare de notre liste. Et du coup, qu'est-ce qu'un pôle culturel ? C'est un lieu pour enrichir ses connaissances et partager des activités. Comme une médiathèque, une salle de spectacles, un espace multimédia, une salle de musique et un lieu d'expositions. Et là on est passés très vite. Je voulais savoir vraiment ce qu'il en est du pôle culturel. Parce que j'ai l'impression qu'on a dévié vers un pôle économique.

#### **Monsieur le Maire**

Quand vous créez de nouvelles infrastructures, vous avez forcément des frais de fonctionnement qui vont augmenter. Comme vous le savez, on est contraint financièrement, notamment par l'inflation qui est



grandissante, qu'elle augmente, le dégel du point d'indice, etc. Donc on doit s'adapter financièrement. Pour s'adapter financièrement, pour trouver de nouvelles recettes, la première chose qui a été proposée, notamment par Monsieur Lefebvre, c'est d'optimiser le foncier sur la ville. C'est ce qu'on a fait. C'est pour ça qu'on a beaucoup plus de recettes. Vous aviez beaucoup d'appartements dans les écoles qui ne servaient pas. Je sais, ça va être un autre sujet plus tard, on en reparlera. Mais il est important d'utiliser tous les biens, tout le foncier sur la ville, de manière à pouvoir récupérer de nouvelles recettes. Lorsqu'on va avoir justement l'ensemble de ces infrastructures, ces projets-là vont nous permettre de financer les investissements de demain. Là vous allez avoir, comme je l'ai déjà dit, plusieurs commerces qui vont apporter de nouvelles recettes. Il faut savoir aussi que ces commerces-là, c'est de l'attractivité. Qu'est-ce qui a fait la notoriété de Triel dans les années 70-80 ? *Le Coq au vin*. C'est *Le Coq au vin* qui a fait la réputation de Triel à l'époque. Tout le monde venait faire son mariage là-bas. C'était le plus gros restaurant de la région et les gens venaient et connaissaient Triel pour cet établissement. Là, l'idée c'est notamment de drainer des commerces attractifs, qui sont ce que l'on appelle des moteurs ou des locomotives, qui vont secouer la rive droite, je sais ça vous embête parce que c'est à côté de chez vous, mais par contre il est important d'avoir de nouvelles locomotives, de devenir un moteur économique parce qu'un moteur économique va nous permettre justement d'avoir un taux d'imposition faible avec des infrastructures de qualité. Là en l'occurrence, vous avez notamment dans l'ensemble des échoppes, un premier pôle qui est réservé aux associations. J'avais fait la visite notamment avec les riverains et aussi plusieurs associations pour expliquer le projet et dire qu'on commence par avoir de nouvelles recettes en fonctionnement pour permettre de financer et d'emprunter de nouveau, de manière à avoir le pôle culturel. Le pôle culturel sera présenté lorsqu'on aura suffisamment avancé sur le projet et qu'on aura les subventions au fur et à mesure. En tout cas, l'espace est réservé à l'endroit, comme on peut le voir au fur et à mesure, à côté du théâtre. De toute façon, tout le monde sait que « l'extension du théâtre » à l'époque prévue par plusieurs anciens maires n'a jamais été réalisée. Au lieu de faire une extension du théâtre prévue il y a plus de trente ans, on fait le pôle culturel. Et le pôle culturel verra le jour au fur et à mesure, comme tous les projets. Sauf que parfois on est obligés de délayer parce qu'il faut gérer les priorités. Et comme l'a dit Monsieur Lefebvre tout à l'heure, il n'a jamais connu une crise pareille. Et pour l'instant on s'en sort plutôt très bien financièrement.

**Monsieur Gil GOMES**

Vous pouvez nous rappeler l'ancien projet prévu à cet endroit-là ?

**Monsieur le Maire**

C'était une médiathèque dans le pôle culturel.

**Monsieur Gil GOMES**

Non mais avant la médiathèque... le projet immobilier...

**Monsieur le Maire**

Il faut rappeler qu'il y avait un projet immobilier avec 80 logements à cet endroit-là, avec une déclaration d'utilité publique et très peu de parkings. Ça aurait saturé cet espace. Donc on s'est majoritairement opposés à ce projet-là. Là, on crée une vraie place de vie et un lieu de vie qui rencontre un certain succès, encore 7 000 personnes lors du dernier marché de Noël sont venues sur Triel, et on est enviés par pas mal de villes. Donc je pense que le développement de cette place-là est quelque chose de bénéfique et nécessaire.

**Madame Amandine BENOIST**

Je pense qu'il faudrait vraiment communiquer sur cette place-là et informer les Triellois qui se posent beaucoup de questions sur cette place.

**Monsieur Gil GOMES**

Il n'y a pas eu déjà de concertation entre voisins ?

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**



Je reviens sur la navette, 6 674 voyages est-ce que ce sont des voyages ou des passagers ? Parce que j'ai quand même vu souvent la navette malheureusement à vide... Autre chose, on fait un bilan annuel sur la navette, alors qu'il y a des bilans obligatoires comme le bilan handicap. Je pense qu'il y a peut-être des priorités. En ce qui concerne...

[Inaudible]

Par rapport à l'îlot du théâtre, c'est un investissement, c'est votre projet, j'ai l'impression que ce n'est pas le projet initial qui était dans l'équipe majoritaire donc ça c'est un souci de majorité avec leur programme. Mais il faut quand même rappeler qu'on a acheté du foncier pour un million d'euros pour aménager cette place, des choix environnementaux, un mur qui est en train d'être modifié... je me mets d'un point de vue extérieur, je ne mets même pas en cause le projet, c'est tout simplement qu'on ne nous l'a pas présenté. On ne sait même pas quel est le budget qui sera consacré pour aménager cette place. Quand on demande la consultation d'un permis, on n'a rien ; il y a des travaux effectués alors que le permis semblerait-il, est en instruction. C'est toute cette opacité qui me gêne en tant qu'élue de la minorité. De savoir où l'on va pour notre ville en termes de financements. Et puis je reviens sur la question des riverains. Dans votre projet Monsieur le Maire, vous aviez dit que vous alliez à chaque fois avoir un projet immobilier passé par la consultation et la concertation. Vous étiez le premier à manifester dans cette salle avec des banderoles et des affiches : « Honte à la mairie précédente de ne pas informer les Triellois »... Aujourd'hui je suis très inquiète parce que les riverains ne sont au courant de rien, vous présentez sur Facebook un projet, mais on n'a pas l'impression qu'il y ait une véritable concertation et consultation et c'est très gênant. Il y a plusieurs projets à l'heure actuelle où il y a beaucoup de riverains, beaucoup d'habitants, qui s'inquiètent. Et je pense que vous êtes à l'inverse de ce que vous aviez promis. La charte environnementale, avec les promoteurs, deux ans après je ne vois rien. Il y a des dérives que l'on observe, et là je parle en tant qu'élue de la minorité, sans remettre votre projet en cause, mais c'est tout ce qui va engendrer des conséquences pour notre ville et pour les Triellois. Moi j'ai l'impression qu'il n'y a pas de vision, on part au fil de l'eau. Quand on regarde le budget prévisionnel, vous annoncez par exemple 200 000 €, et puis on se retrouve à 800 000 €. Normalement, quand on fait des travaux dans tel ou tel domaine au moins le budget prévisionnel, voirie, etc., on a quand même une idée où l'on va. Je trouve ces fluctuations très étonnantes, et vous nous faites croire que vous avez une vision, vous êtes très sûr de vous. Pourtant, dans votre propre majorité il y a tout de même un éclatement. C'est inquiétant.

### **Monsieur le Maire**

Tous les projets immobiliers ont eu des consultations. Quand on peut faire une consultation avec des échanges, [on le fait]. Sinon il y a *a minima* une information. Il y a des échanges avec les promoteurs, il y a plusieurs projets qui ont été présentés en Facebook live notamment au niveau du chemin des Nourrées, deux projets qui ont été présentés avec Monsieur Philippe Da-Rin. Ces projets n'ont pas pu aboutir, ils ont été abandonnés par le promoteur mais on les avait présentés préalablement aux riverains. On a eu aussi des projets au niveau de la rue de Sablonville présentés également aux riverains en concertation ; on a eu aussi des projets au niveau de Pissefontaine qui ont été présentés et amendés avec les riverains, là aussi, on a fait une consultation et une concertation ; il y a le projet rue de la Chapelle encore, où là, c'était plus de l'information parce que le terrain était préempté, il faut savoir qu'on a quand même un arrêté préfectoral sur nous et par conséquent on ne peut pas faire vraiment ce qu'on veut sur les terrains, ce n'est pas si simple que ça. On est carencés, le Préfet peut reprendre la main de temps en temps si l'on n'a pas une progression régulière au niveau de nos logements. On a un contrat de mixité sociale, vous dites que l'on n'a pas de vision, or vous étiez présente à la commission urbanisme mais vous étiez aussi présente au Conseil municipal lorsqu'on a voté justement ce contrat de mixité sociale. Vous parlez d'une absence de vision. C'est totalement faux. Nous avons même réalisé une étude. Mais moi j'aimerais bien savoir ce que vous, vous auriez fait pour la vision sur la ville. Vous, vous auriez fait quoi en termes de vision ?

Parce que si c'est juste concerter les gens, ce n'est pas comme ça qu'on va pouvoir avancer au niveau de l'urbanisme. Nous, on a sollicité un bureau d'étude de manière à avoir une étude précise, par quartier, au niveau de la largeur de voirie, la largeur de trottoir et le nombre de véhicules qui passent. En septembre de cette année, on a déterminé précisément la circulation ainsi qu'un certain nombre de critères. Ces critères



nous ont permis d'évaluer la capacité des rues à avoir un certain nombre de logements. En fonction du rendu de ce bureau d'études, on a défini la capacité des projets immobiliers. Si les projets immobiliers proposés dépassent la capacité déterminée par le bureau d'études, on a légalement le droit, c'est dans le PLUI, de s'opposer à ce type de projet. Ça c'est une vraie vision. C'est une vision positive pour les administrés. C'est une vision que l'on peut tous accepter parce que ce sont des données chiffrées et factuelles. Il faut que je retrouve ce document et vous allez voir, c'est je pense l'étude la plus intéressante et ça devrait être obligatoire dans tous les PLUI.

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Ce n'est pas une vision, c'est un moyen...

**Monsieur le Maire**

Oui, mais grâce aux moyens, on a la vision... Quand je disais ce n'est pas l'argent qui fait le projet mais le projet qui fait l'argent, c'est la même chose. [...] Ce document, c'est la carte des trafics sur le réseau routier de Triel, c'est une expertise technique qui nous permet de déterminer exactement le nombre de véhicules. C'est une des études les plus intéressantes que l'on peut avoir sur la ville. C'est toujours le même bureau d'études, il n'y en a pas 10 000 qui font des études au niveau immobilier. C'est notamment grâce à eux qu'on a eu justement le chemin des Picardes. On a défini un certain nombre de critères : la largeur de voiries, le stationnement, très important pour tous les Triellois, ainsi que les aménagements pour piétons. De manière indéterminée, les différents trafics. Donc là j'ai placé succinctement, vous voyez les comptages effectués ainsi que les heures et les sens de circulation, pour les véhicules par jour. On voit rapidement qu'on a des artères saturées, c'est avant tout les départementales mais c'est aussi sur les départementales que l'on peut accepter le plus de véhicules. Par contre on voit des secteurs en jaune, en orange et d'autres encore en vert, des secteurs qui finalement n'ont pas forcément beaucoup de véhicules jour.

[Déroulement de l'étude]

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

Mais à chaque fois, vous nous présentez des études qui vous rassurent, c'est votre démarche. Pour certains projets, vous consultez la population mais quand ça vous ne satisfait pas, vous vous appuyez sur des cabinets d'études qui nous coûtent de l'argent. C'est justement à l'inverse de la concertation et la consultation. Pour qu'un projet fonctionne, vous parlez des contraintes, de la loi SRU, du contrat de mixité sociale... Pourquoi ne pas partir d'une discussion avec les riverains de possibilités, bien sûr par rapport à la loi et au PLUI ? Et là, à chaque fois, vous vous basez sur des cabinets d'études... Cette présentation de « Dynalogic » pendant 10 minutes ce n'est peut-être pas ça la question. C'est tout simplement « on part de la base, on écoute, on dialogue, on s'appuie éventuellement sur des cabinets d'études pour conforter le projet que l'on a ». Mais on ne part pas de cabinet d'études pour ensuite justifier qu'il y a telle densité, telle rue, etc. Je me permets d'intervenir dans ce sens-là car cela nous coûte très cher.

**Monsieur le Maire**

Madame Kérignard ! Lorsque vous êtes malade, vous préférez demander à vos amis ou aller chez le médecin ? La ville de Triel est malade en logements, elle est en déficit de logements. Lorsqu'on a besoin d'une expertise, on va chez un expert ! Moi je ne vais pas demander à ma voisine ce qu'elle pense, je vais chez le médecin pour avoir un rapport précis !

**Monsieur Fabien TANTI**

Madame Kérignard, cette étude, qui est très intéressante du reste, n'a pas pour but de nous rassurer sur quoi que ce soit, au contraire. Elle nous montre les endroits où il faut impérativement faire barrage à des promoteurs qui vont venir avec des trois ou quatre étages, c'est évident ! Quand vous avez déjà une rue en rouge avec 800 voitures par jour, vous ne pouvez pas coller 80 appartements ! Cette étude démontre cela ! Tous les secteurs de la ville où il faudra faire barrage à des ensembles immobiliers incohérents.

**Monsieur le Maire**

Et cette étude est opposable réglementairement. C'est-à-dire que si vous avez des projets de construction qui ne correspondent pas à cette étude, les personnes auront la capacité, grâce à cette étude, de s'opposer

légalement au projet et on aura la capacité de défendre nos intérêts. Cette étude-là nous permet de défendre nos intérêts et ce n'est pas parce qu'on ne veut pas construire qu'on n'a pas le choix.

**Madame Frédérique MAHER**

Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire Monsieur Tanti. J'ai bien suivi votre raisonnement, la rue de la Chapelle sur votre étude, elle est en rouge, vous ne voulez pas rajouter du trafic je vous en remercie. Du coup, les 28 logements qui doivent s'installer juste à côté de chez moi ?... Ce qui veut dire à peu près 60 voitures supplémentaires ?...

**Monsieur Fabien TANTI**

Effectivement vous parlez...

**Madame Valérie LENORMAND**

Comme ça on pourra utiliser la navette...

**Madame Frédérique MAHER**

[...] Là je pense qu'on va pouvoir faire beaucoup de choses pour empêcher ce projet... Merci beaucoup Monsieur Tanti ! [Inaudible]

**Monsieur Fabien TANTI**

Vous avez souligné 28 logements. Or, comme monsieur le Maire l'a expliqué il y a quelques minutes, nous n'avons pas la main sur ce projet. Et le jour où le Préfet prendra la main, le risque, d'avoir des immeubles avec plus d'étages que ces fameux 28 logements, existe. Et j'espère qu'on n'en arrivera pas à cette solution, autant pour vous que pour nous.

**Monsieur le Maire**

Je me permets de mettre ce slide-là parce que vu qu'on a été coupés, on n'a pas eu le temps d'arriver à la synthèse des critères et vous allez être relativement déçus. [Lecture « Synthèse des critères »] [Lecture des « Logements supplémentaires maximum »]. Ce n'est pas moi qui définis les critères ni mesure les rues, c'est l'étude qui permet de le déterminer. La vision de la ville et les projets est déterminée par rapport à ces qualificatifs-là et ces critères-là.

À propos de la sécurité. Madame Bendjeddou m'a posé une question tout à l'heure sur la sécurité... Vous avez demandé un rapport sur la sécurité.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

J'ai abordé le point sur la masse salariale et le RUI de la masse salariale. Absolument pas de la sécurité.

**Monsieur le Maire**

Christophe, peux-tu rappeler...

[Inaudible]

**Madame Souad BENDJEDDOU**

[...] Un retour d'investissement avec la comparaison et non pas un point sur la sécurité. Merci Christophe. Donc ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Il ne faut pas déformer les paroles.

**Monsieur le Maire**

Concernant la sécurité, je me permets de mettre un slide... Ne vous inquiétez pas vous allez en avoir d'autres. [Affichage « Nos réalisations – Sécurité »] Là, vous voyez des informations sur la sécurité. On a mis en service un mur d'images, vous avez aussi au-dessus une photo avec la réouverture de la gendarmerie qui était fermée depuis plusieurs années. Maintenant, on a la brigade fluviale qui vient et qui est là, et on a aussi le mur d'écran maintenant en service, avec une personne qui surveille en permanence. Vous pouvez reconnaître les images : la gare, la navette et aussi les parkings surveillés. D'autres caméras ont été remises en service au fur et à mesure, il y a une augmentation du nombre de caméras et surtout de leur qualité de visionnage et de leur résolution.

Vous m'aviez demandé un rapport et une comparaison par rapport au SIVUCOP.

**Madame Souad BENDJEDDOU**



Je parlais des coût et d'investissements...

**Monsieur le Maire**

Le coût du SIVUCOP, je vais vous donner la totalité des informations que vous voulez, précises et chiffrées, avec le rapport qui été demandé et réalisé par les services de la police municipale...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Vous voulez bien me l'envoyer par courriel ?... J'apprécie que vous répondiez à ma demande, mais par courriel ce serait parfait. C'est possible ?... Je pourrais l'étudier tranquillement.

**Monsieur le Maire**

Madame Bendjeddou, vous aviez demandé... [Affichage de « Mains courante – PM & ASVP » et lecture] Il faut savoir qu'avant, vous n'aviez pas un service de police municipale présent sur le territoire, donc plus vous avez d'agents présents sur le territoire, plus vous avez d'interpellations [Affichage et lecture de « Rapports d'interpellation (MAD) »]...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Monsieur Aoun, excusez-moi... [...] Je vous demandais des éléments financiers et vous me parlez de mains courantes...

**Monsieur le Maire**

Je vais vous donner vos éléments de réponses...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Mais ne me donnez pas ce que je ne vous demande pas...

**Monsieur le Maire**

Vous avez déjà les éléments.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Non !

**Monsieur le Maire**

Je vais vous dire combien coûte exactement le SIVUCOP aux villes de Verneuil et Vernouillet. [Affichage « Motifs des interpellations » et lecture] Vous avez le rapport détaillé. [Affichage « Procès-verbaux de contravention »] Plus vous faites de contrôles, plus vous faites de contraventions. [Affichage « Procès-verbaux de contravention (motifs) »] C'est le rapport du SIVUCOP. Maintenant, financièrement parlant. Combien ça coûte ? [Affichage « Comparatif du niveau d'imposition » et lecture]

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Ce n'est pas ma question, s'il vous plaît... [...]

Je vous demande de me donner le comparatif du coût de la police municipale versus le coût du SIVUCOP. Et non pas de m'afficher des montants en me disant « voilà ce que ça coûte le SIVUCOP versus Verneuil, Vernouillet, Triel ». Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. C'est une information que vous n'avez pas. Ce n'est pas la peine de me montrer ce slide-là, ça ne correspond pas à ma question.

**Monsieur le Maire**

J'ai l'information.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Eh bien allez-y directement !

**Monsieur le Maire**

Le SIVUCOP à Triel, là il est à 0. Un point d'impôts sur Triel, 210 000 € à peu près. Vous avez 3,4 points d'imposition sur le syndicat de communes à Vernouillet, si on imagine que ce point est à peu près de la même valeur que celui de Triel. Cela veut dire que 3 points, cela ferait environ 600 000, 700 000 €. 700 000 € pour Vernouillet. Verneuil, ils sont à 4,53 points. Donc là on sait à peu près, si on prend les





mêmes points, à un million d'euros. Ça veut dire que sur le total de ces deux-là c'est à peu près 1 700 000 € pour le SIVUCOP. Versus Triel. À Triel, combien coûte la masse salariale ? On l'a déjà présenté, on est à peu près à 700 000 €, un peu moins de 10 % de la masse salariale...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Vous parlez de 1,7 M€ pour les trois communes...

**Monsieur le Maire**

Pour Triel c'est 0, on n'est plus au SIVUCOP.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Oui mais justement ! Si nous étions restés au SIVUCOP ! Vous voyez vous ne comprenez pas ma question...

[Les deux parlent en même temps]

**Monsieur le Maire**

La masse salariale pour Triel, c'est moins de 10 %. Je reprends ce slide-là [Maîtrise de la masse salariale] 8 M€ en 2022. 10 % ça fait 800 000 €. On retourne sur le comparatif du niveau d'imposition (syndicat de communes). [Lecture et âpre discussion] Si nous étions restés au SIVUCOP nous serions à peu près à 4 points, à 1 M€.

**Madame Souad BENDJEDDOU**

« À peu près », donc vous n'avez pas l'information.

**Monsieur le Maire**

Si, je viens de vous la donner.

[...]

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Si je dois vous écouter. Vous nous donnez des informations financières à la volée, je dis bien à la volée, et vous estimez que vous maîtrisez le sujet. « À la volée, ça fait à peu près 1 million ».

**Monsieur Gil GOMES**

On ne peut pas vous donner les chiffres réels, puisqu'on ne les a pas...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

On est bien d'accord. On ne les a pas.

**Monsieur Gil GOMES**

Mais tu demandes des estimations...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Je veux juste qu'on me réponde qu'on ne les a pas. Le comparatif, je peux l'avoir demain, je n'ai pas demandé à l'avoir ce soir ! Ce qui est important, ce n'est pas de répondre à la volée ! Répondez-nous, donnez-nous des chiffres. Et s'il vous plaît, envoyez-nous des courriels. Pourquoi vous nous présentez des choses, je suis à plus de 5, 6 mètres, je ne vois rien, d'ici. En fait nous n'avons RIEN.

[Inaudible]

**Madame Bérengère VOILLOT**

Excusez-moi Monsieur le Maire, mais vous aviez mis à l'ordre du jour un point d'information et non pas plusieurs points. Il serait peut-être bon de poursuivre.

**Monsieur Fabien TANTI**

Oui Monsieur le Maire, la bonne version est sur la clé USB.

**Monsieur le Maire**

Fabien va pouvoir présenter le rapport annuel sur la commission communale pour la flexibilité...

**Madame Bérengère VOILLOT**

Je pense qu'il peut être présenté plus tard.



[...]

**Madame Sophie KÉRIGNARD**

J'étais très surprise que l'on fasse tout un point sur la navette, alors que ce qu'il me paraît plus prioritaire... Vous m'aviez dit que vous me communiqueriez les documents, je ne les ai pas reçus et comme par hasard, tout d'un coup, on a ce bilan. Je vais faire la même demande que Madame Bendjeddou, vous parliez de commission...

[Mme Kérignard et M. Tanti parlent en même temps]

Là il y a un point d'information et quatre délibérations, c'est peut-être cela qui me paraissait plus essentiel aujourd'hui. Sur ces rapports, c'est bizarre on a trois commissions, ce qui est très peu pour notre ville, comparée aux autres villes. Parce qu'on va faire une comparaison avec les autres villes où il y a beaucoup plus de commissions, et on a une commission qui est « Accompagnement à la personne » qui ne se réunit quasiment jamais. Pourquoi tout d'un coup on a ce rapport qui est présenté et la commission « Accompagnement à la personne » ne s'est pas réunie pour présenter ses documents ? C'est encore un dysfonctionnement assez incroyable. Et je préfère avoir aussi ce document par courriel, comme ça je peux aussi l'étudier et on peut en discuter au CM.

**Monsieur Fabien TANTI**

Il est normalement prévu que ce document soit distribué après la présentation en conseil. J'ai annoncé au mois de novembre dernier, lors du dernier conseil, que le rapport est en cours de rédaction. C'est celui-ci, il est prêt et qu'il serait présenté...

[Inaudible]

Pour l'instant, il s'agit d'une présentation rapide en conseil, vous les aurez par courriel dès demain.

**Monsieur Yvon ROSCONVAL**

Je pense que ce sujet est important. Vous êtes intervenu sur le rapport annuel, je suis aussi intervenu pour dire que ce débat devait intervenir en Conseil municipal, il doit être présenté de manière précise, qu'il puisse faire l'objet aussi d'une réflexion entre nous, c'est-à-dire qu'on puisse avoir le document préalablement pour pouvoir l'analyser, c'est un sujet important et qui mériterait sans doute un peu plus que ce que vous êtes en train de faire, c'est-à-dire d'instrumentaliser toutes ces présentations pour retarder au maximum l'échéance des débats et d'examen des délibérations dans ce Conseil municipal. Je vous demande, par respect pour les élus, par respect pour le public qui est là, qu'on engage l'ordre du jour. Ce point, il est important, il aurait dû d'ailleurs être présenté depuis un moment mais je préfère à la limite qu'on prenne le temps d'en discuter et qu'on l'examine après une bonne préparation, y compris dans le cadre de la commission service à la personne. Ça me semble beaucoup plus respectueux pour les personnes confrontées à des problèmes d'accessibilité y compris.

**Monsieur Christophe MARGAT**

Monsieur Rosconval, est-ce qu'on ne pourrait pas le mettre à l'ordre du jour ? Si vous voulez qu'on en discute plus clairement, mettez-le à l'ordre du jour... [...]

**Monsieur Fabien TANTI**

S'il-vous-plaît, il y a une chose que vous devez prendre en compte. Que dit la loi du 11 février 2005 ?...

**Madame Souad BENDJEDDOU**

Ce n'est pas le moment... Fabien, tu vas perdre le fil de ton information...

[Inaudible]

**Monsieur Christophe MARGAT**

Personne ne va refuser de débattre de ce sujet-là, je pense que c'est extrêmement important et qu'il y a des personnes dans la salle qui peuvent en parler. Maintenant, parce que c'est extrêmement important, il faut prendre le temps d'en parler. Le mettre à l'ordre du jour est beaucoup plus important.



**Monsieur Fabien TANTI**

Si vous le permettez, l'ensemble des sujets qui sont sur ce rapport annuel d'accessibilité ont tous été débattus en commission. Ici, ce n'était qu'une présentation du rapport.

*Fin du point d'information*

\*

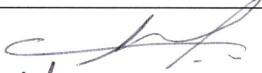

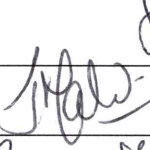
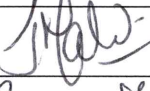
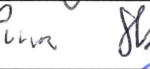

\*

\*

~~EMARGEMENT POUR ACCORD~~ PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Nom - prénom			Émargement
M	CEDRIC	AOUN	
Mme	VALERIE	LEFUEL DUVAL	Contre 
M	PASCAL	GILLES	 Pouvoir 
Mme	CATHERINE	EVANO	Contre 
M	PHILIPPE	DA-RIN	
Mme	BERENGERE	VOILLOT	
M	MARC	FONTAINE	
Mme	FRANCOISE	POIRRIER	
Mme	FABIENNE	TANTI	Pouvoir 
M	FABIEN	TANTI	
Mme	VALERIE	LENORMAND	
Mme	LINE	WENZEL	
M	GILLES	GAILLARD	
M	FERNANDO	MENDES	Pouvoir Valerie Lenormand 
Mme	SOUAD	BENDJEDDOU	
Mme	ELISABETE	RAMOS DUARTE LESSERTEUR	
M	CHRISTOPHE	MARGAT	 Pouvoir F Mendes
M	HAKAN	KARACIGER	 Pouvoir Philippe DA-RIN
M	GIL	GOMES	
M	HASSAN	AHSSAKOU	
Mme	CHRISTELE	DIDIERJEAN	 Pouvoir GOMES
Mme	AMANDINE	BENOIST	 (Pouvoir)
M	FLORENT	BEQUIGNON	
Mme	PAMELA	BUQUET-MAIRE	
M	JULIEN	SAUVE	
M	YVON	ROSCONVAL	

EMARGEMENT POUR ACCORD PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

M	CYRILLE	ARZEL	
M	AHCENE	MEBARKI	
Mme	SOPHIE	KERIGNARD	 Je lis avec son approbation
Mme	FREDERIQUE	MAHER	
Mme	ANNE	LAPORTE	 Pour Je lis avec son approbation
Mme	MELODY	SENAT	
M	JONAS	MAURY	